

Projet EPR « Tête de série » Projet de ligne THT Cotentin-Maine

" Choix énergétiques et alimentation électrique du Grand Ouest "

RÉUNION PUBLIQUE

RENNES

16 NOVEMBRE 2005

Débat public

Ont participé au débat public :

M. MATHIEU	CPDP
M. GIBLIN	Président de la CPDP THT
Mme FAYSSE	CPDP
M. BLONDIAUX	CPDP THT
M. VELLAUD	CPDP
M. DOGUE	EDF
M. VERRY	EDF
M. JACQ	Directeur de la DIDEME, Ministère de l'Industrie
Mme GABILLARD	NégaWatt
M. BONDUELLE	Agir pour l'environnement
M. LEFEBVRE	ADEME
M. GUIGNARD	Syndicat des Énergies Renouvelables
M. SABONNADIÈRE	INP de Grenoble
M. HERZ	Directeur du projet de ligne à très haute tension, RTE
M. VERSEILLE	RTE
Mme THOMAS	Conseil Régional de Bretagne

Introduction

M. MATHIEU, Président CPDP EPR

Merci à tous ceux qui sont arrivés. Je ne désespère pas que d'autres personnes arrivent en cours de débat. Nous avons la chance d'être dans cette belle salle grâce à Monsieur Rose, maire de Cesson-Sévigné, auquel je donne la parole puisqu'il a la grande amabilité de nous accueillir. Un micro peut-il être apporté au premier rang à Monsieur Rose ?

M. ROSE, maire de Cesson-Sévigné

Merci beaucoup. Messieurs les représentants de la commission particulière du débat public, Monsieur le Président de la communauté d'agglomération, maire de Rennes, Mesdames, Messieurs, je me permets de vous souhaiter la bienvenue dans notre cité de Sévigné qui est régulièrement choisie pour des conférences et des débats de ce type à cause sans doute de l'équipement tout à fait fonctionnel dans lequel nous nous trouvons, le Carré Sévigné. Il y a quelque temps, les acteurs régionaux institutionnels avaient débattu dans cette même salle sur la future ligne LGV, ligne de train à grande vitesse Bretagne-Pays-de-Loire.

Bien qu'aucune collectivité territoriale n'ait été saisie du dossier de THT Cotentin-Maine, il est de bonne démocratie qu'un débat public puisse se tenir sur un tel projet, projet d'envergure, plus que régional, qui porte sur la construction d'une ligne très haute tension de 400 000 volts sur une distance de 150 kilomètres et qui est envisagée pour garantir la sûreté du fonctionnement du système électrique national.

J'ai également noté qu'il ne s'agissait pas seulement d'installation de lignes électriques, mais aussi d'installer une fibre optique destinée à développer l'accès à l'Internet haut débit. En ma qualité d'élu de terrain et de proximité, je comprends parfaitement la nécessité du débat public préalable où les citoyens peuvent s'exprimer, participer et s'informer. Par ma qualité de maire, je sais aussi que de nombreuses participations à des réunions publiques de ce type m'ont permis de reconnaître qu'il ressort toujours quelque chose de positif de ces débats.

En résumé, j'espère que cette réunion publique à Cesson permettra aux sages de la commission particulière du débat public de la THT Cotentin-Maine de recueillir des observations pertinentes, ce qui permettra d'améliorer encore le projet. Je vous souhaite un bon débat, fructueux et je vous remercie de votre attention.

M. MATHIEU

Merci, Monsieur le maire et merci de nous qualifier de sages, j'espère que nous honorerons ce qualificatif jusqu'à la fin des débats.

Deux commissions se réunissent aujourd'hui, Monsieur Jean-Pierre Giblin qui est à ma gauche est le Président de la commission particulière du débat public THT et je préside pour ma part la commission particulière sur l'EPR.

Je dirai juste deux mots sur la commission et son travail concernant l'EPR pour en exprimer un peu ses deux spécificités, une positive et une négative. La spécificité positive est que nous avons fait un travail considérable depuis le mois de février, certes avec Electricité de France qui est le maître

Commission particulière du débat public EPR « Tête de série »

Commission particulière du débat public THT Cotentin – Maine

d'ouvrage, mais aussi avec un grand nombre d'acteurs. Un grand nombre d'acteurs que j'ai eu la surprise, plus que le plaisir peut-être, de voir dehors, « l'EPR nucléaire, non merci » ou le Réseau sortir du nucléaire qui ont travaillé en confiance avec d'autres acteurs favorables ou défavorables à l'EPR. Nous avons travaillé en confiance jusqu'au mois de septembre et j'exprime le regret qu'ils n'aient pas voulu continuer à débattre sur ce projet important qu'est l'EPR, de même que la THT. L'aspect positif est donc le travail considérable que nous avons fait tous ensemble. La spécificité un peu négative de la commission que j'ai l'honneur de présider est que le travail s'est effectué sur la pression considérable des élus. Le Parlement s'est prononcé, la démocratie représentative a de fait mis une pression considérable sur la démocratie participative qu'elle a mise sous influence et je trouve cela éminemment regrettable.

Nous avons aujourd'hui les deux commissions parce que nous sommes à l'intersection de deux débats. Ces débats sont distincts pour deux raisons, l'une juridique prévue par la loi sur deux projets portés par deux initiateurs, les maîtres d'ouvrage, Electricité de France d'une part pour l'EPR, Réseau de transport d'électricité d'autre part pour le projet de ligne THT. Ces bases juridiques expliquent qu'il y ait deux débats distincts.

L'autre raison de ce débat est leur ampleur respective. EDF a indiqué que son projet d'EPR installé à Flamanville est potentiellement une tête de série qui devrait pouvoir être utilisée pour éventuellement renouveler d'autres installations d'Electricité de France à travers le pays. Ceci justifie à l'évidence un débat national, un volet national du débat. Voilà donc ce qui explique qu'il y ait deux débats. Néanmoins ces débats s'enrichissent l'un, l'autre parce que le projet de THT est évidemment lié à celui de l'EPR à Flamanville. C'est l'emplacement choisi par Electricité de France qui rend nécessaire la THT Cotentin-Maine de sorte que le débat THT concerne la même aire géographique que le volet local du débat EPR. Pour dire les choses autrement et parler de l'enrichissement de ce débat l'un par l'autre, les citoyens qui participent à une réunion concernant la ligne THT peuvent – je ne fais qu'illustrer, je ne prends aucunement partie – décider, peuvent se prononcer pour rejeter le projet THT tout en refusant le projet d'EPR et nous tiendrons bien évidemment compte de telles positions dans le compte rendu de l'EPR. Mais peuvent également s'exprimer contre le projet THT en acceptant que l'EPR existe, mais en estimant qu'une autre implantation qui ne nécessite pas la THT là où elle se trouve est souhaitable. Nous rendrons compte également d'une telle position. C'est tout le reste du débat sur la THT qui fera la spécificité du compte-rendu que vous, Monsieur le Président, allez rendre sur le débat spécifique de la THT sans interférence avec l'EPR. Il y a d'ailleurs des parties qui sont sans interférence.

Je voudrais terminer cette brève introduction en vous parlant de ce qui s'est passé dans le cadre du débat que la commission EPR a tenu il y a deux jours à Caen avec la commission chargée des problèmes des déchets nucléaires. La soirée a montré une volonté très largement répartie d'améliorer la gestion des systèmes de secret. Secret industriel et commercial d'une part, secret Défense d'autre part pour donner des garanties à la population sur la véracité des informations qui lui sont données malgré le fait que les données de base sont couvertes par le secret commercial et industriel d'une part, éventuellement par le secret Défense d'autre part. En ce qui concerne le secret industriel et commercial, les choses ont déjà évolué et Electricité de France a signé une convention sous mon égide avec le groupement scientifique pour l'information sur l'énergie nucléaire, est en train de le faire pour l'assemblée nationale des commissions locales d'information de façon à pouvoir faire un certain nombre d'investigations sur des problèmes couverts par ces secrets et pouvoir en donner d'une certaine façon les comptes-rendus à la population.

Commission particulière du débat public EPR « Tête de série »

Commission particulière du débat public THT Cotentin – Maine

Globalement, concernant les deux types de secret, des choses extrêmement importantes ont été décidées avant-hier pour faire avancer le débat. Tout d'abord un groupe de travail sous ma présidence va être créé et sa composition sera annoncée dans les tous prochains jours. Electricité de France y participe bien entendu, mais aussi un bon nombre d'experts indépendants et du côté de l'administration, la Direction générale de la sûreté nucléaire et de la radioprotection, l'institut de radioprotection et de sécurité nucléaire et d'autre part le haut fonctionnaire de défense qui œuvre au ministère chargé de l'Industrie. Je pense que ce groupe de travail commencera ses travaux la semaine prochaine. Nous avons deuxièmement décidé de lancer une petite enquête internationale pour voir quelles sont les conditions d'accès dans six démocraties occidentales qui ont des équipements électronucléaires pour voir comment se présente chez eux le découpage de ce qui est couvert par un secret équivalent en tout cas au secret Défense, même si cela ne porte pas le même nom, qu'est-ce qui n'est pas couvert par le secret et la façon dont les choses se gèrent et sont vécues. Il s'agit de la Belgique, de la Suisse, de la Finlande, de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne et des Etats-Unis. Troisièmement le groupe de travail aura pour mission, il s'agit d'une lettre de mission que nous sommes en train d'écrire, d'abord d'investiguer sur les limites imposées à l'information, lorsque l'information est couverte par le secret industriel et commercial et lorsque qu'elle l'est par le secret Défense et ce qui est libre avec l'idée de tenter de voir si la ligne de séparation peut évoluer entre ce qui se trouve dans le secret et ce qui se trouve dehors. Nous tâcherons de voir si les limites sont justifiées et si nous pouvons les faire bouger. Ce groupe de travail examinera les comparaisons avec ces pays étrangers et enfin, il va voir s'il peut trouver des moyens pour que des experts puissent témoigner auprès du grand public de ce qui est dit par le maître d'ouvrage, en l'occurrence Electricité de France, au sujet des questions qui sont couvertes par le secret. Si ces deux éléments sont honnêtes, vrais, qu'EDF et AREVA n'abusent pas la population dans ce qu'elles affirment tout en respectant pourtant l'existence du secret industriel et commercial d'une part et du secret Défense d'autre part, nous tenterons de faire à Dunkerque le 31 janvier non pas une conclusion définitive mais en tout cas une conclusion d'état pour montrer quelles sont les avancées que nous avons pu atteindre pendant ce temps. Je vais maintenant laisser la parole à mon collègue Monsieur Giblin.

M. GIBLIN, Président CPDP THT

Merci, mon cher collègue. Je vais être très bref puisque vous avez déjà dit beaucoup de choses. Je veux simplement vous parler de la réunion de ce soir parce qu'il s'agit du problème qui nous réunit, qui concerne les régions Bretagne, Pays-de-Loire et Basse-Normandie et qui est le thème de « L'alimentation énergétique du grand Ouest ».

Nous vous proposons d'aborder cette question sous trois angles : celui de la consommation d'électricité, quels sont les besoins futurs des régions concernées, celui de la production, comment les satisfaire, quelle est la place de l'EPR dans cette satisfaction, mais aussi la place des autres énergies, notamment les énergies renouvelables, et enfin, celui du transport de l'énergie et du rôle que pourrait jouer le projet de THT dans la résolution d'un certain nombre de problèmes qui se posent dans ces deux régions. Nous le ferons grâce à la participation de nombreux intervenants qui sont déjà sur ces tables et qui ont accepté de débattre ici dans le cadre de ces tables rondes. Il y a bien sûr beaucoup d'autres sujets, beaucoup d'autres questions que vous vous posez à propos de la ligne à très haute tension, nous le savons, nous avons déjà eu deux réunions sur le sujet, l'une à Saint-Lô, l'autre à Laval. Nous avons eu beaucoup de rencontres préparatoires, il y a eu de nombreux cahiers d'acteurs, nous en avons maintenant seize dont une douzaine sont édités, ce qui montre qu'il y a eu une réelle mobilisation pour ce débat et que les gens ont voulu exprimer leur point de vue par écrit, ce qui est extrêmement satisfaisant. De nombreuses questions se posent donc

Commission particulière du débat public EPR « Tête de série »
Commission particulière du débat public THT Cotentin – Maine

et feront l'objet à leur tour de réunions thématiques dans les semaines à venir. Je vous les cite parce que je crois que cela est tout à fait important :

- les alternatives techniques à la ligne aérienne que nous aborderons la semaine prochaine à Villedieu-les-Poêles, le 22 novembre ;
- l'impact sur l'agriculture et la santé animale qui sera traité à Saint-Lô le 29 novembre ;
- les effets sur la santé humaine, sujet qui préoccupe beaucoup de concitoyens, nous l'avons vu lors des réunions précédentes et que nous aborderons à Vitré le 7 décembre ;
- enfin, les questions d'environnement, de paysage et d'impact sur le tourisme que nous traiterons le 15 décembre à Laval.

Je vous dis tout cela pour essayer de vous mener à ce que cette réunion se concentre sur le thème qui est celui d'aujourd'hui, l'alimentation énergétique du grand Ouest. Bien entendu, dans les questions que vous allez pouvoir formuler, vous pouvez poser des questions sur tous les sujets, mais nous essaierons de nous en tenir, en tout au cours des échanges avec la salle et des tables rondes, sur le thème que nous vous proposons ce soir.

Je remercie ceux qui sont venus, parfois de loin, tous les experts qui ont fait ce déplacement pour participer à ce débat. Nous avons le rôle difficile de l'animer, ce qui n'est parfois très facile et nous espérons que vous nous y aiderez dans votre façon de poser les questions. Nous avons, nous, commissions, une obligation de neutralité et d'indépendance par rapport au maître d'ouvrage et par rapport à tous les acteurs des débats. Nous ne jugeons pas de la valeur des interventions, ni des arguments, mais nous sommes là pour rapporter, pour faire le compte-rendu, comme l'a dit le Président Mathieu il y a un instant, de tout ce qui aura été exprimé dans le débat, en tant que garants de la mémoire du débat. Toutes vos questions, qu'elles aient pu être traitées pendant les séances où qu'elles aient eu une réponse après la séance, seront bien sûr systématiquement versées aux archives de ce débat.

Pour terminer, nous souhaitons, je parle en mon nom, au nom de Jean-Luc Mathieu et de celui de nos collègues qui sont ici à la table, que ce débat soit de bonne tenue, je dirais même de haute tenue. Qu'il y ait de l'ouverture de l'écoute, un respect des points de vue. Chacun peut s'exprimer le plus pacifiquement possible. Nous essaierons de veiller à ce que le climat reste serein et que ce débat soit fructueux et le plus riche possible.

Je voudrais préciser que le débat public est une procédure jeune, elle a dix ans. Cette chose n'était pas dans la culture de notre pays et elle reste donc fragile, comme tout individu jeune, et il nous revient à tous d'essayer de le mettre en valeur et de le faire fructifier. Je vous souhaite à tous une bonne réunion et je passe maintenant la parole à nos deux co-animateurs de cette soirée, Monsieur Blondiaux qui appartient à la commission THT et Madame Faysse, par qui j'aurais dû commencer, qui appartient à la commission EPR.

M. BLONDIAUX, CPDP THT

Bonsoir. Comme l'a dit le Président Giblin, nous ne sommes pas des professionnels de l'animation, cela se verra peut-être. Nous vous demandons donc toute votre indulgence, nous allons essayer de faire en sorte que la controverse et la discussion aient du sens.

Commission particulière du débat public EPR « Tête de série »

Commission particulière du débat public THT Cotentin – Maine

Je vais commencer par vous présenter le déroulement de cette réunion, avant de vous présenter la manière dont vous pouvez intervenir et notamment poser des questions. Nous aurons quatre temps, il s'agit d'une réunion très lourde puisqu'elle a deux finalités, deux vocations. Il s'agit d'une réunion thématique sur les choix énergétiques et l'alimentation du grand Ouest et d'une réunion de lancement dans l'Ille-et-Vilaine, et il est donc normal que vous ayez des questions à poser.

Premier temps, nous avons demandé à ce qu'une introduction sur les scénarios de la demande d'énergie soit faite par la DIDEME, la Direction de la demande et des marchés énergétiques. Monsieur François Jacq a accepté, en un maximum de 7 minutes puisque nous avons des timings complètement infernaux, de décrire finalement le contexte énergétique en France et la manière dont le Gouvernement se positionne par rapport à la demande et la production d'énergie. Ensuite, nous avons demandé à Madame Gabillard de NégaWatt d'interpeller cette première présentation et de poser la question de la maîtrise de l'énergie : pouvons-nous prendre en compte la maîtrise de l'énergie dans l'établissement de ces scénarios ? Cette introduction à la table ronde devrait durer une demi-heure et vous permettre de mettre en place l'information sur ce domaine.

Nous aurons ensuite deux tables rondes. La première portera sur la demande et les besoins en énergie du grand Ouest. Elle commencera par une intervention d'Electricité de France qui viendra présenter en 10 minutes son projet, EPR, et essayer éventuellement de se demander si l'EPR apportera une solution à la question de l'alimentation dans le grand Ouest. Nous aurons ensuite un échange entre un certain nombre d'interpellateurs à qui nous avons demandé de venir et qui ont accepté de le faire et je les en remercie. Ils sont très nombreux, mais cela est le gage d'une richesse de point de vue entre les interpellateurs, le maître d'ouvrage et vous. Cette table ronde durera une quarantaine de minutes. Je vous présente ces interpellateurs, ces participants à la table ronde pour que vous puissiez les identifier. Je ne suis pas sûr que les petits panneaux sur les tables soient tous visibles par tous.

- Monsieur Jacq de la DIDEME restera à la table ronde.
- Madame Gabillard est à sa droite.
- Monsieur Lefebvre de l'ADEME, agence pour la maîtrise de l'énergie, interviendra notamment sur la question de la maîtrise de l'énergie.
- Madame Isabelle Thomas qui représentera le conseil régional de Bretagne, qui a son mot à dire sur ces questions, et qui arrivera en cours de réunion.
- Monsieur Lescornet, de la région Pays-de-Loire qui n'est apparemment pas dans la salle. Nous l'attendrons donc.
- Monsieur Sabonnadière est un expert de l'électricité de l'institut national polytechnique de Grenoble et interviendra notamment dans la deuxième table ronde.
- Monsieur Bonduelle, expert indépendant que certains d'entre vous connaissent très certainement, viendra également discuter cette question des énergies alternatives.
- Monsieur Guignard, du syndicat des énergies renouvelables, viendra lui aussi apporter son point de vue.

Commission particulière du débat public EPR « Tête de série »
Commission particulière du débat public THT Cotentin – Maine

- Comme vous l'avez remarqué, le second maître d'ouvrage se trouve à la gauche de la scène en la présence de Messieurs Herz et Verseille.

Madame Faysse animera cette première table ronde autour de l'EPR et de la question énergétique dans le grand Ouest.

Vers 21 heures, si tout ce passe bien, une seconde table ronde mettra en scène RTE et une présentation de 10 minutes de la ligne à très haute tension cette fois-ci et de sa justification au regard de la consommation d'énergie dans le grand Ouest. Des questions du public, une seconde table ronde et nous souhaitons finalement que vous puissiez vous exprimer et poser des questions à la fois au maître d'ouvrage et au gens qui se trouvent à la tribune. Cela devrait encore durer une heure et Madame Faysse et moi vous donnerons la parole et des hôtesse sont là pour vous passer le micro.

Nous aurons un dernier temps, vers 22 heures, j'espère le moins tard possible, qui sera une sorte de foire aux questions. Vous avez tous vu que vous avez sur votre siège un papier qui vous permet d'écrire votre question. Ceci est important pour deux raisons. La première est que tous ceux qui interviendront à l'oral auront intérêt, me semble-t-il, à écrire leurs questions puisque ces dernières seront versées au compte-rendu de notre débat. Elles seront donc enregistrées et il existera une trace des questions écrites, beaucoup plus probablement que des questions orales.

Puis, dans les dernier temps de notre réunion, vers 22 heures 30, peut-être 23 heures si nous avons le courage, mais je n'en suis pas sûr, nous tirerons au sort un certain nombre de questions, vous les verrez défiler à partir de 22 heures et nous en tirerons au sort un certain nombre. Toutes celles qui ne seront pas évoquées au cours de cette réunion auront une réponse, nous nous y engageons, dans les trois semaines. J'espère que tout cela est clair, je vais passer la parole à Monsieur Giblin pour présenter l'introduction. Madame Faysse sera l'animatrice de la première table ronde et nous vous demandons encore une fois toute votre indulgence. Merci.

M. GIBLIN

Je vais simplement préciser une chose : pendant les deux tables rondes, bien entendu, il y aura du temps pour des questions que vous poserez directement de la salle, nous donnerons la parole à ceux qui la demandent, à tout moment. Nous tenterons de faire cela de manière ordonnée de telle sorte qu'il puisse y avoir un échange entre vous, la table ronde et les maîtres d'ouvrage. Nous y veillerons tout particulièrement, cela ne doit pas être simplement un débat entre experts et vous en position de simples assistants de ce débat.

Je vais sans attendre, je n'ai pas besoin de faire beaucoup de transition, passer la parole à Monsieur François Jacq, Directeur de la DIDEME qui nous présentera le panorama en termes de besoins énergétiques.

Les scénarios de la demande d'énergie et de la consommation d'électricité en France et dans le grand Ouest

M. JACQ
Directeur de la DIDEME

Merci, Monsieur le Président. Il devrait y avoir deux ou trois transparents, mais s'ils ne passent pas, je peux aussi faire sans. Ne disposant que de 7 minutes, je vais essayer de ne pas les gaspiller. Ce temps est court pour faire la commande qui nous a été passée de donner un aperçu sur la politique énergétique nationale et essayer également de le décliner par rapport à la problématique de ce soir, électricité et grand Ouest.

I Le contexte énergétique actuel et les perspectives à venir

La politique énergétique nationale a été reformalisée de manière assez détaillée dans une loi promulguée le 13 juillet 2005 et cette loi comprend quatre axes principaux : l'indépendance énergétique du pays, la préservation de l'environnement et la lutte contre l'effet de serre, la garantie d'un prix compétitif pour l'énergie – je pense que cela se passe de commentaires dans le contexte de la hausse du prix du pétrole –, et la préservation du développement territorial.

II Les possibilités offertes par les politiques de maîtrise de l'énergie

Si nous passons maintenant de cet aperçu très général à ce qui concerne plus particulièrement l'électricité dans cette loi et qui conditionne la politique nationale, il y a une volonté à faire en sorte qu'à croissance économique constante l'énergie consommée soit plus faible. Autrement dit, que de moins en moins d'énergie soit consommée pour un service donné et cela nous renvoie aux préoccupations de maîtrise de l'énergie. Nous avons évidemment des préoccupations sur les gaz à effet de serre et sur l'objectif quatre, c'est-à-dire la division par 4 de toutes nos émissions d'ici 2050. Il y a une troisième orientation qui concerne l'objectif d'avoir 21 % d'énergie renouvelable dans la production électrique à l'horizon 2010 et enfin, le maintien de l'option nucléaire ouverte, un des thèmes qui nous rassemble aujourd'hui, est inscrit dans la loi.

Un outil a été mis en œuvre dans la loi et va nous permettre d'éclairer un peu cette présentation : la programmation pluriannuelle. Il s'agit simplement de voir la façon dont se réconcilie l'offre et la demande d'électricité, de faire un certain nombre de scénarios sur ce qu'est la demande, la façon dont nous pouvons la projeter en tenant compte d'un certain nombre de choses sur la maîtrise de l'énergie et de la demande en électricité et de voir quelles sont les capacités disponibles et s'il y a ajustement ou pas. Cette démarche est importante parce qu'elle permet d'abord de garantir la sécurité de l'approvisionnement et la stabilité du réseau sur le plan national et aussi d'orienter un certain nombre d'organisations spécifiques. Typiquement, dans le cas des énergies renouvelables, c'est au vu d'un certain nombre de bilans et d'identification de demandes que cet outil nous permet de lancer des appels d'offres. Le dernier en date est l'appel d'offres sur l'éolien terrestre dont les résultats viennent d'être indiqués puisque 300 mégawatts viennent d'être sélectionnés sous forme de sept projets. Cela s'inscrit donc dans ce cadre.

Autre point pour cadrer le débat de manière intéressante, nous nous trouvons certes dans un cadre franco-français, mais nous nous trouvons également dans un cadre européen. Il existe des échanges

d'électricité entre les pays européens, des interconnexions, nous exportons ou nous importons. Tout notre débat d'aujourd'hui s'inscrit aussi dans un paysage européen où, des chiffres sur ce transparent parlent d'eux-mêmes, quand nous disons que d'ici 2015 100 000 mégawatts devront être remplacés ou mis en œuvre au niveau européen, cela veut dire qu'à l'échelle de l'Europe, la totalité du parc électricité français devra être construit dans les 8 années qui viennent. Si nous nous plaçons sur 30 ans, nous sommes quasiment à 6 parcs français. Tout cela pour dire que le problème n'est pas spécifiquement français et qu'une problématique européenne existe autour de tout cela.

Nous devons retenir deux points au sujet de la demande d'électricité. La première et que nous avons été au fil des années sur une tendance continue de baisse de la progression de la demande. Certes, nous consommons chaque année un peu plus d'électricité, une progression oscille entre 1 et 2 % selon les années, tout dépend si les variations climatiques ou autre sont corrigées ou non. Nous avons eu des paliers successifs de décroissance, c'est-à-dire que nous avons une tendance de plus en plus forte à une maîtrise de l'électricité. Et vous voyez sur ce tableau, ce que nous anticipons *grosso modo* dans cet exercice pluriannuel qui a eu une progression de l'ordre de 1,5 % par an jusqu'en 2010 puis de 1,3 %. Bien évidemment, toutes ces projections incorporent déjà un certain nombre de mesures en termes de maîtrise de la demande, de contrôle de la demande en électricité, mais il s'agit de la tendance, traduisant une décroissance au fil du temps et aussi ce qui permet de construire des scénarios. J'insiste aussi sur le fait qu'un point absolument essentiel à ce niveau est celui de la maîtrise de l'énergie. Je ne l'ai pas dit lorsque j'ai parlé de la loi du 13 juillet 2005, mais de nombreux dispositifs sont prévus dans cette loi pour aller exploiter les gisements d'économie d'énergie qui sont restés en friche, principalement dans le bâtiment ou dans le tertiaire, tout cela grâce aux réglementations thermiques, aux certificats d'économies d'énergie. Je n'ai pas le temps de détailler ce soir, mais il s'agit d'une composante essentielle de la politique nationale. A partir de là, il y a également la contribution des ENR, la PPI permet d'engager des appels d'offres ciblés, quelques-uns sont illustrés sur le transparent, ce qui a été fait sur la biomasse en 2005, l'éolien en mer avec le projet qui a été retenu au large des côtes de Seine-Maritime, l'éolien terrestre avec les 300 mégawatts dont je parlais précédemment. L'exercice de PPI permet donc de cibler quelles sont les énergies renouvelables qui apporteront une contribution décisive à la production de l'électricité au cours des cinq ou dix années qui viennent. Nous aurons en tête l'éolien, la biomasse et nous aurons dans un premier temps une contribution moindre pour des filières comme le photovoltaïque. Evidemment, nous disons également un certain nombre de choses dans cet exercice de perspectives énergétiques sur la filière électronucléaire. Je ne vais pas insister parce que je pense que le maître d'ouvrage aura l'occasion d'y revenir, mais il est indiqué dans la loi que la filière présente un certain nombre d'avantages au regard de la compétitivité économique et au regard des émissions de gaz à effet de serre et que nous avons souhaité dans ce cadre le maintien ouvert de l'option nucléaire.

Pour ce qui est de la demande d'électricité, le document fait là aussi un bilan pour essayer connaître nos besoins en fonction du scénario de demandes dont je parlais précédemment, à l'horizon 2010-2015. Globalement, cela appelle un certain nombre de besoins d'électricité, de moyens de production d'électricité que ce soit en base, c'est-à-dire ce qui est appelé en permanence, en semi-base, ce qui est appelé de temps en temps, quelques milliers d'heures par an, et ce qui peut être appelé en pointe, c'est-à-dire, une dizaine ou une centaine d'heures par an. Un recensement est fait et l'on identifie un certain nombre de besoins qui viendront en 2010 ou en 2015.

Pour terminer ce petit aperçu, une fois que nous avons tenté de reconstituer cette question de l'offre et de la demande au plan national, cela est indispensable pour avoir un équilibre du réseau électrique pour s'assurer effectivement que nous sommes capables face à une demande de proposer

Commission particulière du débat public EPR « Tête de série »

Commission particulière du débat public THT Cotentin – Maine

une certaine offre. Ensuite, au plan plus local, plus régional, des questions plus spécifiques se posent dont celles que nous allons traiter dans la soirée et qui ont également été examinées dans cet exercice de prospective qui sont cette fois-ci au regard des moyens spécifiques installés dans une région donnée, des lignes électriques qui s'y trouvent, comment se présente la question. Pour ce qui est du grand Ouest, il faut bien voir que nous ne sommes effectivement plus dans une question qui va être une question de moyens de production au plan national, mais bien au plan de l'alimentation locale. J'ai tenté de passer en revue la manière dont cela se positionnait par rapport aux trois régions du grand Ouest, Basse-Normandie, Pays-de-Loire et Bretagne, pour dire que somme toute sur la Basse-Normandie, la question n'est pas tant une question d'alimentation ou de moyens de production, que de connaître la façon dont nous étions capables de faire fonctionner un réseau électrique de manière stable. En matière de Pays-de-Loire, il y a un certain nombre de questions sur les infrastructures de lignes électriques et leur aménagement et c'est évidemment au niveau de la Bretagne que les besoins sont les plus importants. Ils sont plus importants parce que nous nous trouvons alors dans une péninsule et que par rapport à cela nous devons justement tenter de trouver un équilibre entre les lignes électriques qui vont alimenter la zone et les moyens de production. Et un compromis, un équilibre est à trouver entre des moyens décentralisés à installer et des compléments électriques. Je tiens tout de même à souligner par rapport à cela, même si cela peut paraître un peu iconoclaste pour le débat, qu'il est vrai qu'il s'agit d'une question connectée à la question de la ligne, à celle de l'EPR, qui est également une question en soit et qui n'est pas directement en équivalence avec celle de la ligne et de l'EPR, mais qui s'insère plus généralement dans la problématique de l'équilibre électrique au niveau de chacune des régions françaises.

M. BLONDIAUX

Merci d'avoir à peu près respecté votre temps, nous allons donner tout de suite la parole à Madame Gabillard qui réagira à cet exposé et la salle aura ensuite la possibilité de poser un certain nombre de questions sur cette introduction. Madame Gabillard, vous avez-vous aussi 5 à 7 minutes.

Mme GABILLARD, NégaWatt

Bonsoir, je représente ce soir l'association NégaWatt, mais je suis également permanente d'une association qui œuvre dans le domaine de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables. Je remplace ce soir au pied levé un expert de l'association NégaWatt qui ne peut être présent. Je vais donc tenter d'expliquer pourquoi nous pensons que l'EPR n'est pas une solution au développement durable.

Un mot d'abord sur l'association NégaWatt qui rassemble une centaine d'experts et de praticiens, tous impliqués à titre professionnel dans la maîtrise de l'énergie, dans les énergies renouvelables. L'association a notamment publié en 2003 un manifeste pour un avenir énergétique sobre, efficace et renouvelable basé sur un scénario énergétique pour la France de 2000-2050. Ce scénario est présenté dans le cahier collectif d'acteurs et sera exposé par ses principaux auteurs à l'occasion de prochaines réunions thématiques du débat public sur l'EPR.

Le scénario NégaWatt est un scénario où l'on ne renouvelle pas le parc nucléaire en fin de vie, tout simplement parce que cela n'est pas utile. La réalisation des potentiels offerts par des moyens vraiment durables, consommation plus rationnelle de l'énergie, développement des énergies renouvelables, suffit à cette échéance à couvrir les besoins énergétiques de la société française. En respectant ces engagements environnementaux, dans le scénario NégaWatt la France respecte son objectif de Kyoto en 2010 sans acheter de droits à polluer et les réductions de ses émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050. Nous sommes proches des facteurs 4 fixés par le Gouvernement.

Commission particulière du débat public EPR « Tête de série »

Commission particulière du débat public THT Cotentin – Maine

Mais aussi en assurant des bénéfices sociaux économiques non négligeables pour une plus grande indépendance énergétique, emplois décentralisés y compris ruraux et non délocalisables.

Il ne s'agit pas d'un scénario de Science-fiction, élaboré par des experts de terrain, il s'accompagne de propositions concrètes sur des mesures à mettre en œuvre pour réussir. Il s'agit par exemple d'un programme de rénovation thermique des logements existants pour aboutir à 50 kilowatts/heure par mètre carré, trois fois moins qu'aujourd'hui, objectif que le Premier ministre vient de reprendre dans un discours sur le plan climat lundi dernier. La mise en œuvre rapide d'une telle mesure est cruciale pour la maîtrise à long terme de la consommation d'énergie du secteur résidentiel. Elle a bien évidemment dans un pays où le taux de chauffage électrique atteint des records, une influence majeure sur la prévision de la consommation d'électricité.

Le scénario NégaWatt n'est pas un scénario de rationnement, il stabilise puis réduit notre consommation de ressources énergétiques primaires à 54 % de sa valeur actuelle pour un confort de vie équivalent. Dans ce scénario, la France continue d'utiliser l'électricité, sa consommation est stabilisée au niveau de 94, ce gain d'électricité énergétique signifie que le service rendu par l'énergie est double.

Ce n'est pas un scénario isolé. Passant pour alternatif en France, il est en fait comparable à des scénarios centraux par les pouvoirs publics par exemple en Allemagne ou en Suisse. La mise en œuvre de ce scénario suppose un changement d'orientation rapide. Le projet EPR s'inscrit au contraire dans une logique de continuité. Il implique une captation de ressources qui manqueraient au développement d'autres outils, notamment les énergies renouvelables, sur l'offre ou la demande. Il s'oppose même par des effets systémiques ou des conflits d'intérêt à ces développements. La justification du projet EPR repose sur une logique inverse de NégaWatt. Il s'agit d'une fatalité que les potentiels de développement des énergies renouvelables et de maîtrise de la consommation ne soient réalisés que trop lentement et très partiellement. Cette logique est illustrée par le bilan prévisionnel à 2015 publié par RTE.

Ce document nous vend comme acquise une hausse dite tendancielle de la consommation d'électricité qui n'est pas étayée. Ainsi l'écart entre les valeurs hautes et basses de la consommation d'énergie nationale d'électricité qu'ils prennent en compte n'est que de 10 % en 2020. Quelle vision ouverte de l'avenir. Il faut noter que les prévisions de hausse similaires par le passé se sont toutes avérées trop élevées.

Dans le domaine du renouvelable, les rapports d'hypothèse de RTE sont également surprenants. Ainsi, dans le scénario central, la France ne respecterait pas l'objectif de 21 % d'électricité renouvelable en 2010.

Enfin, l'hypothèse de la réalisation de l'EPR est dans cet exercice de prévision considérée comme acquise. Or ce bilan RTE joue un rôle central, il forme selon la loi sur l'électricité de février 2000 la base de la programmation pluriannuelle des investissements, PPI, qui elle-même fonde les orientations de la loi sur l'énergie adoptée en juillet 2005 et qui recommande la construction de l'EPR. Dans ces conditions, il nous paraît indispensable qu'une discussion approfondie de ce rapport soit menée dans le cadre du débat. Pour cela, nous, l'association NégaWatt, demandons que la commission nationale de débat public examine au plus vite le lancement d'une expertise complémentaire sur le rapport prévisionnel RTE.

M. BLONDIAUX

Merci, Madame Gabillard. RTE veut-il réagir à cette interpellation qui le concernait directement ? Monsieur Verseille, Monsieur Herz, voulez-vous réagir ? Y a-t-il des questions dans la salle, suite à ces deux interventions ?

M. HERZ

Je rappellerai que ce rapport et ces études ont été faits dans le cadre de travaux de la PPI et ce rapport a donc déjà fait l'objet de nombreuses discussions lors des séances PPI. Par ailleurs, il est de notre devoir de mettre en perspective les évolutions du système électrique français en ayant en perspective le fait de maintenir la sécurité d'approvisionnement et de garantir la production électrique du pays. Nous avons donc un certain nombre de scénarios qui s'inscrivent comme le soulignait Monsieur Jacq dans une baisse du taux de croissance de la demande en électricité et nous nous inscrivons donc dans une perspective de l'amélioration de l'efficacité énergétique au niveau français. Nous avons pris les hypothèses qui vues d'aujourd'hui nous paraissaient dans une plage accessible pour les années à venir.

M. BLONDIAUX

Nous avons une question dans la salle. Il serait bien pour l'enregistrement que vous vous présentiez, s'il vous plait.

M. MORAND

Je fais partie du collectif Mayenne survoltée. J'avais une question concernant les réglementations des éoliennes en rapport avec les lignes THT. Nous pouvons considérer qu'un pylône et une éolienne ont la même taille en termes de hauteur et d'encombrement, une ligne haute tension fait autant de bruit qu'une éolienne récente. Par contre, en termes de réglementation, une éolienne ne peut être installée à moins de 300 mètres d'une habitation alors qu'il n'y a absolument aucune réglementation en ce qui concerne les lignes à haute tension et les pylônes. Je ne parle pas ici de toutes les contraintes administratives qui retardent ou qui découragent les projets de parcs éoliens. J'aimerais que quelqu'un puisse me répondre sur ces différences de réglementation, il y a deux poids, deux mesures.

M. BLONDIAUX

Nous allons parler de cette question des énergies renouvelables dans la première table ronde, mais Monsieur Jacq peut peut-être répondre à cette question précise de réglementation.

M. JACQ

Absolument. Je pense qu'il y a deux sujets et il n'est donc pas illogique que des réglementations soient adaptées à chaque filière. Le développement de l'éolien est une priorité du Gouvernement. Si nous prenons simplement les chiffres, nous pouvons considérer que la tendance n'est pas suffisamment forte, nous aimerions qu'elle soit plus élevée, mais je suis désolé, lorsque que nous voyons l'accélération, les +60 % entre 2003 et 2004 du nombre de mégawatts éoliens, lorsque nous voyons les 300 mégawatts qui viennent encore d'être décidés dans le cadre de l'appel d'offres, nous voyons qu'un effort sérieux est fait par rapport à cela.

Commission particulière du débat public EPR « Tête de série »

Commission particulière du débat public THT Cotentin – Maine

S'agissant des questions de réglementation, il n'est pas vrai de dire que les lignes à haute tension ne sont pas réglementées et qu'il n'existe pas un certain nombre de règles. La réglementation vient de deux choses. Elle vient de la manière dont nous voulons protéger les populations d'un certain nombre de nuisances et elle vient de la manière dont nous tous, citoyens, réagissons face à un certain nombre de choses. Et, face à cela, le Gouvernement tente de mener une politique en rapport avec les citoyens avec lesquels il négocie et dans le cas de l'éolien il existe aussi des gens qui trouvent que cela pose un problème de le voir se développer à côté d'eux.

Ce que le Gouvernement a tenté de faire avec les zones de développement de l'éolien qui sont inclus dans la loi est justement de trouver des manières pour simplifier la vie administrative de ces projets et pour essayer justement que cela puisse se développer dans des zones à la fois en permettant d'augmenter la quantité, en minimisant les nuisances pour la population et en se limitant par rapport à un certain nombre d'associations. Si nous parlons associations, j'expérimente cela tous les jours puisque nous tentons de promouvoir une politique énergétique et je rencontre aussi de certains de collègues, des associations type Vent de colère qui m'écrivent et que nous rencontrons régulièrement, nous ne les diligentons pas, ils sont là et expriment également une sensibilité et ont le droit de s'exprimer. Nous, notre souci est qu'il y ait une diversification énergétique et de mettre en place des outils réglementaires qui permettent à chacune des filières de se développer dans l'intérêt de tous.

M. BLONDIAUX

Merci, Monsieur Jacq. Essayez de ne pas être trop long, même si la discussion est intéressante. Question d'une personne voulant rester anonyme : Certains acteurs ont exprimé un avis sur la PPI, ce rapport est-il public ? Il revient encore à Monsieur Jacq de répondre.

M. JACQ

Deux points sont à souligner. Le bilan de RTE est un bilan au niveau du système électrique qui dit globalement « Je regarde moi, opérateur du système électrique » et il s'agit d'une contribution à la PPI. Il s'agit effectivement de regarder uniquement sous l'angle du système électrique.

D'autres considérations s'insèrent ensuite dans la PPI, du type des 21 % d'énergies renouvelables. Sur le rapport en tant que tel, il a été élaboré dans un cadre qui réunissait des acteurs de l'énergie, des organismes de recherche, des organisations professionnelles et syndicales. Il a été soumis au ministre chargé de l'Industrie la semaine dernière, il vocation à être renvoyé au Parlement, il s'agit donc d'un rapport qui n'est pas définitif, mais qui, en version de travail peut tout à fait être communiqué à la commission.

M. BLONDIAUX

Nous allons prendre une ou deux questions et nous entamerons la table ronde à proprement parler.

M. BERIOT, adjoint au maire de Domloup

Question pratique : aurons-nous communication des transparents présentés ce soir ? Question de fond : Tout à l'heure nous avons bien vu dans les besoins qui étaient évalués qu'il n'y avait pas de besoins en Basse-Normandie, peu en Vendée, mais de forts besoins en Bretagne. Or le centre de production dont il est question ce soir se trouve à plusieurs centaines de kilomètres de la pointe de la Bretagne. Faut-il produire du courant très loin des lieux de consommation ? N'y avait-il pas

Commission particulière du débat public EPR « Tête de série »
Commission particulière du débat public THT Cotentin – Maine
moyen d'en produire sur les lieux de consommation ? J'ai bien noté qu'un projet existait à Saint-Brieuc.

M. BLONDIAUX

Il s'agit de questions abordées. Quelqu'un veut-il répondre ? Monsieur Jacq, décidément.

M. JACQ

Je veux bien juste dire un mot. Les transparents sont évidemment disponibles. Il n'y a absolument pas opposition entre des moyens décentralisés de faible taille qui peuvent contribuer à la pointe et des moyens de base. Il faut donc qu'il y ait un équilibre entre les deux, et avec le réseau. Il n'y a aucune opposition entre le fait qu'il puisse y avoir des besoins de moyens décentralisés, ce que vous mentionniez en Bretagne, notamment sur Saint-Brieuc et la possibilité d'une installation de production thermique et le fait que par ailleurs pour l'équilibre du parc national, vous puissiez avoir des moyens de base comme l'EPR. Les deux ne sont pas exclusifs. Il s'agit de ce que j'avais tenté de dire tout à l'heure : il y a une question nationale sur la façon dont nous assurons une équivalence entre l'offre et la demande et des questions locales liées aux spécificités géographiques. Nous discutons aujourd'hui de la question de la Bretagne, mais nous pourrions tout à fait aussi discuter de la question PACA et l'alimentation de la côte qui pose des questions de même nature, d'équilibre électrique.

M. BLONDIAUX

Bien. Je suis désolé, nous avons la lumière dans les yeux, je vois quelqu'un là, peut-être là aussi. Nous n'avons pas encore épuisé le temps de discussion.

M. SERGENT

Je suis ici en tant que citoyen et ma question est : La ligne à très haute tension est-elle efficace en termes d'énergie ? N'y a-t-il pas un pourcentage de pertes ? J'ai eu vent d'un pourcentage de pertes extrêmement important sur les lignes haute tension et est-ce qu'une production plus locale, donc non nucléaire, permettrait d'éviter ces pertes ?

M. BLONDIAUX

Il s'agit d'une question s'adressant à RTE, dont nous discuterons au cours de la seconde table ronde, mais peut-être en direz-vous un mot ?

M. HERZ

Juste un mot pour dire que la moyenne des pertes électriques par effet joule sur le réseau de transport d'électricité, le réseau géré par RTE en haute et très haute tension, est de l'ordre 2,2 ou 2,5 %. Sur une ligne à 400 000 volts, comme celle que nous proposons dans le cadre du projet Cotentin-Maine, cela est de l'ordre de 1 %.

M. PERIGOT, conseiller municipal à Saint-Pierre-du-Maine

Vous avez dit tout à l'heure que l'éolien était une priorité et j'ai lu sur votre tableau que vous annonciez 12 500 mégawatts à l'horizon 2015. L'Allemagne en est à 17 000. La France a aujourd'hui 40 fois moins de puissance installée que l'Allemagne alors qu'elle se trouve au second

Commission particulière du débat public EPR « Tête de série »

Commission particulière du débat public THT Cotentin – Maine

rang européen au niveau du potentiel de vent derrière la Grande-Bretagne. Puisqu'il y a apparemment des problèmes de production en Bretagne, ne pourrait-on pas pousser sur l'éolien en Bretagne pour avancer un peu et avoir des vents un peu plus porteurs ?

M. BLONDIAUX

Une autre personne que Monsieur Jacq veut-elle intervenir sur cette question ? Monsieur Jacq encore.

M. JACQ

Sauf si quelqu'un veut prendre la parole.

M. BLONDIAUX

Non. Vous ne devez pas mobiliser la parole, mais vous êtes en l'occurrence interpellé.

M. JACQ

Je ne veux pas monopoliser la parole, mais je ne veux pas laisser l'impression que nous n'avons pas essayé de répondre.

Vous avez raison sur le décalage entre le parc français et le parc allemand. Le parc allemand comme le parc danois, ont commencé bien plus tôt et il est vrai que nous avons un problème de rattrapage par rapport à cela. Je reviens tout de même à ce que je disais : 60 % d'augmentation en deux années et nous espérons continuer.

Protestations de la salle

M. JACQ

Pardonnez-moi, je le dis très tranquillement, mais je suis tout à fait d'accord avec ce que disait Madame sur les économies d'énergie. Ces dernières relèvent de la logique que les petites sources font les grandes rivières. Si nous commençons à cracher sur 300 mégawatts en disant que cela ne représentent rien, nous n'arriverons jamais à rien faire. Oui, je conçois que vous puissiez me dire que 300 mégawatts, c'est peu. Mais j'ai plus de difficultés à vous voir balayer cela d'un revers de la main négligeant parce que vous faites le jeu de gens avec qui, a priori, vous n'avez rien à partager. Or nous sommes là, nous, administration, pour tenter d'avoir quelque chose qui soit relativement équilibré.

Pour en revenir sur la question de l'éolien en Bretagne, je peux vous dire que nous avons lancé des appels d'offres et que peu de projets ont été soumis dans la région Bretagne.

De la salle

(Inaudible)

M. JACQ

Nous ne pouvons pas tout à fait dire cela lorsque nous sélectionnons 300 mégawatts et qu'il est vrai qu'il n'y en pas aujourd'hui en Bretagne. Cela relève aussi peut-être d'un problème d'implantation

Commission particulière du débat public EPR « Tête de série »
Commission particulière du débat public THT Cotentin – Maine
locale. Des fermes éoliennes s'implantent et il n'y a donc pas de raison que la Bretagne soit
singulière par rapport à cela et nous appelons de nos vœux le développement de centrales éoliennes
au niveau de la Bretagne.

M. BLONDIAUX

Encore deux questions et nous entamerons la table ronde. Toutes ces questions sur les énergies
renouvelables reviendront évidemment.

M. GENDRON, Erney environnement

Dans vos quatre engagements, Monsieur Jacq, vous dites « respecter l'environnement et diminuer
l'effet de serre ». Cela est en contradiction avec la relance du nucléaire par l'EPR. De plus, vous
dites que le photovoltaïque arrive en dernier, il serait pourtant un moyen simple pour tout
concitoyen de produire de l'électricité. Ne serait-il pas possible de généraliser et de le rendre moins
cher ou en le favorisant par les aides ? Je rejoins également l'idée que nous partons de rien en
éolien, mais il faudrait faire en sorte que cela se développe plus facilement.

M. BLONDIAUX

EDF veut-il intervenir là-dessus ?

De la salle

(Inaudible)

M. BLONDIAUX

Il est dommage que votre intervention ne reste pas. Nous prenons une dernière intervention et nous
commencerons la table ronde. Nous avons pris un peu de retard, mais Monsieur trépigne depuis le
début.

De la salle

Mon intervention porte effectivement sur l'éolien. Je trouve un peu cavalier de dire que la France
fait des efforts pour l'éolien. Les chiffres parlent, cela fait de nombreuses années que l'éolien est
développé dans presque tous les pays européens, la France est réellement en queue de peloton. Il
n'est donc pas très correct de dire qu'il y a des moyens importants. J'aimerais d'ailleurs bien
connaître les montants affectés par EDF, RTE et l'Etat pour le développement de l'éolien en
France et que nous les comparions avec ce qui est fait en Espagne, en Italie, en Allemagne, aux
Pays-Bas, en Grande-Bretagne, etc. Je ferais une petite remarque sur la publicité passant
actuellement pour Electricité de France où nous voyons de belles éoliennes, mais nous ne voyons
pas de centrales nucléaires. Elles sont pourtant propres, il n'y a pas de danger, et je crois qu'elles
mériteraient d'être mises plus en avant. Pour être sûr d'avoir bien compris : dans un débat on
discute, on réfléchit et on prend ensuite la décision éventuelle de construire une centrale nucléaire
ou des centrales éoliennes. Ai-je bien compris ?

M. BLONDIAUX

La parole est à EDF. Pouvez-vous répondre sur la question de la publicité ?

Nous reviendrons à ces questions sur la table ronde suivante.

Protestations de la salle.

M. BLONDIAUX

Je pense que nous devons prendre les questions au fur et à mesure. Il est vrai que les tables rondes portent sur ces questions, mais vous ne voulez pas répondre maintenant ? Il s'agit de la question sur la publicité qui a été posée sur le fait que vous n'y présentez pas de centrale nucléaire.

M. DOGUE

Si vous regardez toute la publicité, vous verrez des centrales nucléaires. Laissez-moi m'exprimer.

M. BLONDIAUX

Vous avez posé une question, laissez EDF y répondre.

M. DOGUE

Vous posez une question, nous voulons bien essayer d'y répondre. La première chose que je veux dire est que si vous regardez la publicité, vous verrez également des centrales nucléaires, notamment la centrale de Paluel et sans doute celle de Flamanville. Si vous vous rendez à Paluel, vous verrez qu'elle n'est pas visible de très loin lorsque vous arrivez sur le plateau. Je vous invite à vous y rendre et à le voir de vous-même.

Deuxième chose, j'ai prévu de revenir tout à l'heure sur l'engagement d'EDF dans l'éolien.

M. BLONDIAUX

Je crois que nous pouvons passer à la première table ronde. Une dernière question de la salle.

De la salle

(Inaudible)

M. JACQ

Vous allez devoir m'expliquer exactement où vous voyez la contradiction, parce que nous pouvons effectivement avoir un certain nombre de présupposés qui font dire qu'il est bien ou mal de développer le nucléaire. Maintenant, lorsque nous parlons de limiter les émissions de gaz à effet de serre, objectivement si vous prenez un mégawatt/heure d'électricité produit avec du charbon ou un mégawatt/heure d'électricité produit avec de l'énergie nucléaire, cela ne donne pas le même taux d'émission de CO₂ et de gaz à effet de serre. De ce point de vue, je ne vois pas bien où serait la contradiction.

De la salle

Que faites-vous des déchets ?

M. JACQ

Quel est le rapport entre les déchets et Kyoto ? Je ne vois pas bien. Quel est le rapport entre les déchets et les gaz à effet de serre ?

Sur les déchets, comme tout processus industriel – et nous vivons tous en utilisant un certain nombre de processus industriels – nous prendrions la chimie que nous ne serions pas sur des choses différentes.

Protestations de la salle.

M. JACQ

Oui, la chimie fait des déchets. Les déchets chimiques n'ont pas de durée de vie, ils seront toujours là. Le plomb ou le mercure que vous ingéreriez que ce soit maintenant ou dans des centaines de millions d'années seront toujours du plomb et du mercure. A la limite, dans le problème posé par les déchets radioactifs, le point est tout de même qu'ils ont une certaine décroissance dans le temps.

Protestations de la salle.

M. JACQ

Je suis heureux de faire un score à l'anti applaudimètre, mais le fait est qu'il s'agit de physique. Ensuite, que vous ayez un point de vue et que vous considériez qu'il est préoccupant de produire des déchets radioactifs, qu'il faudrait en limiter la quantité, je peux parfaitement le comprendre. Je ne peux pas lier cela avec le changement climatique, avec la maîtrise des engagements vis-à-vis des gaz à effet de serre, parce que les deux sujets ne sont pas liés. Je suis parfaitement d'accord avec vous qu'il y ait un sujet déchets radioactifs, mais j'aurais tendance à le renvoyer à la commission de Monsieur Mercadal ou à des séances communes parce que je ne suis pas sûr que cela soit le sujet ce soir. Mais cela fait également l'objet de travaux, de recherches, de précautions et de réglementations pour essayer de traiter cette question des déchets dans le respect des personnes et de l'environnement. Je ne crois pas qu'il faille dire que cette question a été éludée ou escamotée. Elle est aussi travaillée et débattue.

M. BLONDIAUX

Monsieur, vous reposerez peut-être votre question lors de la table ronde parce que nous prenons vraiment du retard et nous ne pouvons pas l'accumuler. Je vais donc proposer de donner la parole à Madame Faysse. Posez éventuellement votre question par écrit, mais nous devons réellement respecter notre timing sinon cela ne sera absolument pas gérable. Un tout petit quelque chose, mais vraiment un codicille, un tout petit parce que si nous réenclenchons une discussion avec Monsieur Jacq, nous n'avons pas fini.

Jérémy

Bonjour, je suis Nantais et je suis venu exprès de soir pour être avec vous, bonsoir Messieurs, Mesdames. J'aimerais juste rappeler que la politique énergétique de la France a amené à ce qu'il y ait des augmentations des gaz à effet de serre liés à la production d'électricité alors qu'il y a du nucléaire. Le nucléaire ne répond pas aux pointes de demandes d'énergie, ce qui veut dire qu'à ce moment-là les vieilles centrales à charbon sont réenclenchées. Les émissions de gaz à effet de serre

Commission particulière du débat public EPR « Tête de série »

Commission particulière du débat public THT Cotentin – Maine

ne cessent donc d'augmenter même s'il y a du nucléaire. L'idée n'est pas qu'il n'y ait pas de nucléaire ou quoi que ce soit d'autre, mais que nous pensions à des économies d'énergie, il s'agit de la principale chose à faire. Voilà.

M. BLONDIAUX

Merci, Monsieur. Je propose que nous gardions cette question et il y sera effectivement répondu dans la table ronde. Je vais donc donner la parole à Madame Faysse.

1^{ère} table ronde

Le projet EPR et la place des différentes énergies dans la production de l'électricité Animation : Mme FAYSSE, CRPD EPR

Mme FAYSSE

Bonsoir. La première table ronde a pour sujet le projet EPR et la place des différentes énergies dans la production de l'électricité et pour ce faire, je demande aux personnes d'EDF de faire une présentation de leur projet de centrale électronucléaire et aussi des moyens de production d'EDF dans le grand Ouest. Cette présentation durera une dizaine de minutes maximum.

M. DOGUE, EDF

Merci, Madame Faysse. Bonsoir, Mesdames et Messieurs. Je suis directeur de projet sur Flamanville 3, plus particulièrement en charge de la phase de débat public. A mes cotés, Alain Verry est directeur-adjoint de la production non nucléaire d'EDF et nous reviendrons donc sur les questions éoliennes avec lui.

Je vais essentiellement vous présenter l'EPR. Qu'est-ce que c'est, pourquoi le faisons-nous, pourquoi maintenant ?

En quoi consiste ce projet ? Flamanville 3 consiste à construire la troisième unité de production sur le site de Flamanville, dans le Cotentin. Cette troisième unité de production serait basée, si le projet était confirmé, sur un réacteur de type EPR, réacteur à eau pressurisée européen. Il s'agit d'un réacteur de 1 600 mégawatts qui est la synthèse du meilleur de l'expérience acquise sur les centrales françaises certes, mais aussi sur les centrales allemandes.

Quelles sont les raisons de ce projet ? Il y en a plusieurs. 78 % de notre consommation d'électricité provient des 58 réacteurs qui sont actuellement en exploitation en France. Ces réacteurs ont été construits dans les années 80 pour une durée de vie de 40 ans. Ils devraient donc logiquement s'arrêter progressivement à partir de 2020. EDF vous doit donc de préparer cette échéance et d'être en mesure le moment des décisions venu, de pouvoir remplacer tout ou partie de cette production qui risque de s'arrêter comme le montre cette courbe. C'est pour cette raison que nous souhaitons ce projet Flamanville 3, projet précurseur de ce qui pourrait être construit en série le moment venu si les choses sont décidées.

Je ne reviendrai pas énormément sur les éléments de contexte et de loi, parce qu'ils ont été cités par Monsieur Jacq. Effectivement, la loi programme fixant les orientations de politique énergétique pour le pays a trois orientations fortes. Celle, évidente, de la maîtrise de la demande en énergie compte tenu de la rareté des énergies aujourd'hui et des réserves de matière première en général. Le second élément est la nécessité de développer les énergies renouvelables. Le troisième le maintien de l'option nucléaire ouverte pour pouvoir prendre les décisions le moment venu compte tenu des avantages que peut présenter le nucléaire sur certains points, à savoir non émetteur de CO₂, principale source de gaz à effet de serre, et un kilowatt/heure électrique aujourd'hui en France dont le prix ne varie pas avec les évolutions à la hausse et de manière durable du prix du pétrole, du gaz et du charbon. Nous reviendrons sur le pourquoi dans les questions/réponses.

M. BLONDIAUX

Nous pourrions revenir là-dessus dans la discussion, mais je vous en prie, nous avons ce devoir d'information et ce respect de la présentation. Dix minutes, la présentation et ensuite la discussion se rouvrira. Je vous demande de laisser EDF présenter son projet. Il y a peut-être des personnes dans cette salle qui ont envie d'entendre le projet. Nous avons besoin d'informations.

M. DOGUE

Pourquoi maintenant ? Deux éléments sont importants pour nous : lorsque vous disposez de toutes les autorisations administratives pour construire une centrale nucléaire de ce type, il vous faut cinq ans entre le moment où vous commencez la construction et le moment où elle produit son électricité. Le second élément est que nous souhaitons, avant de lancer éventuellement une nouvelle série le moment venu de bénéficier d'un minimum d'expérience de ce qui serait le numéro 1.

Nous sommes aujourd'hui dans le temps du débat public, de l'échange, des discussions. Si au terme du débat public ce projet est confirmé, notre objectif de projet est de pouvoir commencer cette production en 2007 pour qu'aux environs de 2012 les premiers kilowatts/heure de Flamanville 3 puissent être produits. Si une telle décision était prise, ceci nous permettrait d'être prêts en 2015 à éventuellement lancer une série de ce type d'outil de production des centrales à l'horizon 2020.

Concernant le choix du site, quatre paramètres ont été importants dans le choix de Flamanville. Le premier est que nous sommes déjà propriétaires des terrains sur le site. Comme le montre la photo qui vous est présentée, ce site peut recevoir quatre unités de production. Le troisième est qu'il est plus facile et moins coûteux de construire ce type d'ouvrage en bord de mer. La dernière et la plus importante raison est que le territoire du Cotentin s'est porté candidat à l'accueil d'un tel projet. Et ce territoire a une expérience avérée en matière de grand chantier de type nucléaire.

Ce type de projet est également une opportunité pour les régions qui les accueillent et en particulier pour le Cotentin. Un éclairage sur les emplois nécessaires à la réalisation et à la construction de ce chantier sur les 5 années. Environ 2 000 personnes sur les années les plus intenses de la construction sont nécessaires à la réalisation de tels ouvrages. Et pendant la phase d'exploitation, ce réacteur EPR qui est prévu pour durer 60 ans, emploiera 300 personnes.

Voilà ce que je voulais dire sur les quelques raisons fondamentales du projet EPR, et Alain Verry, Directeur de la production non nucléaire portera un éclairage complémentaire sur les moyens de production d'EDF dans le grand Ouest.

M. VERRY, EDF

Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs. Je souhaiterais vous dire qu'EDF investit aussi dans le grand Ouest dans ces autres moyens de production. Tout d'abord nous pérennisons nos installations hydrauliques et cela représente en France 20 % de la capacité installée et fait d'EDF le premier producteur d'énergie renouvelable en Europe. Je pense qu'il ne faut pas complètement l'oublier. Nous venons d'investir dans la région plus de 4 millions d'euros pour rénover et donc pérenniser la centrale marée-motrice de la Rance et cette production est tout à fait significative et fournit en ordre de grandeur le besoin annuel de Rennes en électricité.

Commission particulière du débat public EPR « Tête de série »

Commission particulière du débat public THT Cotentin – Maine

Toujours dans le domaine des énergies renouvelables, je voudrais revenir sur le débat qui a commencé tout à l'heure sur l'éolien. Il est certain, et je crois que personne ne le conteste, que les capacités éoliennes en France sont encore limitées. Aujourd'hui, dans le grand Ouest, EDF possède 25 mégawatts, encore peu, mais nous avons l'intention d'aller beaucoup plus loin et je voudrais vous donner un chiffre : nous prévoyons d'investir dans le projet industriel d'EDF 3 milliards d'euros dans l'éolien, l'équivalent d'un EPR. Si nous arrivons à mener les projets, sur ces 3 milliards d'euros, nous en dépenserons près de 700 millions pour l'éolien en France. De plus, la région Bretagne, cela a été dit tout à l'heure, a un potentiel qui peut être exploité et nous avons l'intention de mener ce projet en étroite concertation avec les riverains et les élus pour que ce soit de bons projets, bien réussis.

Mais, je ne peux pas ne pas mentionner que pendant les pointes de consommation, il est nécessaire de faire appel à du thermique, cela a été dit tout à l'heure, et je voudrais expliquer pourquoi. Dans la région, le thermique, c'est les centrales de Cordemais et les turbines à combustion que nous trouvons en pointe Bretagne, à Dirinon et Brennilis. Ces centrales démarrent très vite et sont capables de fournir une puissance garantie sur laquelle nous pouvons compter quand nous en avons besoin, en particulier pendant les périodes de grand froid où la consommation est plus importante. Je peux vous dire que j'ai personnellement suivi la situation que nous avons vécue au cours de l'année 2003. Nous avons rencontré quelques problèmes sur la centrale de Cordemais et nous avons mesuré toute l'importance de cette production. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de rénover et de renforcer cette centrale. Qu'y faisons-nous ? Première chose, nous avons engagé un programme de rénovation de l'unité de 700 mégawatts, cette rénovation s'est effectuée cet été et la centrale revient sur le réseau cette semaine même, elle est prête pour l'hiver et je pense qu'elle aura son utilité.

Par ailleurs, nous investissons à Cordemais dans la dépollution. Nous avons engagé la construction de deux équipements de dépollution de nos centrales au charbon. Cela représente un investissement important et mettra ces deux tranches au niveau des meilleures technologies disponibles en matière de dépollution. Dernière chose importante, pour renforcer notre capacité de pointe sur Cordemais, nous avons décidé de remettre en service 700 mégawatts fioul qui seront utilisés très peu de temps dans l'année, mais qui permettent de garantir la sécurité. Cette unité aura donc un rôle et va apporter un complément substantiel pour l'alimentation de la Bretagne. Cela veut finalement dire qu'avec cet ensemble de projets, dans le grand Ouest comme en France, EDF sera durablement capable de produire l'énergie qui sera consommée par tous ses clients. Merci.

Mme FAYSSE

Je vous remercie de votre intervention. J'allais vous interrompre parce que le délai de 10 minutes était passé. Nous en profitons pour saluer Madame Thomas qui est venue nous rejoindre et s'est installée à la tribune. Je voulais également préciser que la commission particulière du débat public avait invité à cette tribune d'autres fournisseurs d'électricité de type Electrabel qui n'a pas souhaité venir participer à ce débat public.

Vous avez donc eu une présentation du projet par le maître d'ouvrage et avant de redonner la parole au public, je voudrais savoir si quelqu'un souhaitait réagir à la tribune. Monsieur Bonduelle ? Désirez-vous prendre la parole maintenant ?

M. BONDUELLE, expert indépendant

Oui, nous parlions d'alternatives et du réacteur. Je suis ici en tant que consultant indépendant puisque nos amis des associations ne participent pour l'instant pas au débat. Peut-être reviendront-ils lorsqu'il y aura des discussions sur les études en parallèle et un éventuel délai dans le débat. Je voulais insister sur le fait que nous avons à la fois un problème de secret industriel, nous parlons depuis deux débats du secret Défense, qui fait que la DIDEME et surtout la DGEMP arrivent à nous sortir des chiffres dans le cas du nucléaire ici récemment qui sont très inférieurs aux chiffres utilisés lors du débat Charpin pour Lionel Jospin et que nous ne savons toujours pas pourquoi le réacteur coûte nettement moins cher dans le rapport. Le vrai problème est que lorsque l'on cherche à regarder, nous sommes dans un système d'expertise de l'Etat qui est moins pluriel qu'il n'a été il y a quelques années et tout cela s'est beaucoup dégradé. Je voudrais insister sur ce fait, notamment par rapport à l'exercice de 97 où tout le monde n'était peut-être pas entré dans la salle, mais il y avait au moins eu des débats. Je pense qu'il y a un peu d'abus lorsqu'il est dit que tous les acteurs ont été impliqués. Lorsque nous parlons comme tout à l'heure de la demande électrique, sur les grandes incertitudes du dossier, ce n'est pas à RTE, EDF ou AREVA que nous pouvons faire des reproches, ce sont des industriels, ils ont une logique d'industriels qui n'est pas forcément l'intérêt du public. Le garant des intérêts de la nation devrait normalement être le ministère qui a donc la tutelle de l'électricité. Le ministère a publié les travaux de RTE sans prendre de précautions sur le dossier. Je rappelle que par le passé, une mauvaise anticipation de la croissance de la consommation d'énergie a conduit la France à construire deux fois trop de centrales nucléaires. Nous avons donc ici trois scénarios avec le même taux de croissance de 2,3, croissance supérieure à ce qui vient d'être dit, puisque la croissance continue de la consommation d'électricité n'est pas du tout de 0,3 %. Nous baignons vraiment dans la contradiction. Je pense que nous n'avons pas eu ce débat sérieux sur les chiffres, et nous sommes donc en nette régression, nous revenons au bon vieux monopole de la connaissance, à l'époque EDF, aujourd'hui RTE, repris par la DIDEME puisque personne ne les conteste. Je pense que la France a besoin de mettre un Négawatt dans son moteur et je voudrais apporter une petite précision qui complètera ce qui a été dit par la salle tout à l'heure sur le fait qu'il est vrai que le protocole de Kyoto et ses prolongements j'espère prochains nous disent qu'il faut diminuer la consommation et aller vers un facteur 4 dans les prochaines décennies. Il s'agit de la position officielle de la France. Pourtant, nous avons une directive européenne à 21 % de renouvelable et croyez le ou non, les scénarios publiés par la DIDEME très récemment et qui serviront de base, aucun, je dis bien aucun, ne respecte la directive sur laquelle la France s'est engagée. Nous la respectons, mais plus tard. Lisez le document, il est accessible sur le site du ministère et vous serez édifiés. Il est formidable de voir des scénarios dits minimum ne reprennent pas en compte l'éolien pour lequel les permis de construire ont été déposés. Nous sommes vraiment dans la totale contradiction. On nous parle également des estimations réalistes des acteurs du secteur. Je me suis donc renseigné et les industriels que je connais n'ont pas été consultés, nous allons savoir si le syndicat l'a été. Nous pouvons donc vraiment dire que tout cela est bidon.

Le point derrière et là je suis obligé de contredire Monsieur Jacq, est le sabotage de l'appel d'offres éolien off shore. Il est important de souligner le fait que nous avons assisté à une espèce de pantalonnade. Monsieur Sirota, ancien Président de la COGEMA et actuel Président de la commission de régulation de l'électricité a dû se pencher sur les huit projets. Qu'a-t-il fait ? Il n'a pas dit « La France a besoin d'un porte feuille de technologies, a besoin de faire des choix, de dire, nous y allons, nous testons. » Il a simplement fait un ordonnancement des prix et pour vous donner une idée du ridicule de la chose, il a nommé des projets qui étaient géographiquement au même endroit. C'est-à-dire que ces gens ne sont même pas capables de dire « OK, nous choisissons des technologies, nous choisissons à des endroits. » Nous sommes face à des idéologues et il ne faut pas

Commission particulière du débat public EPR « Tête de série »

Commission particulière du débat public THT Cotentin – Maine

vous laisser faire lorsque l'on vous dit que tout cela est sérieux, que la France est favorable à l'éolien, ce n'est pas vrai. L'Etat n'est pas neutre et je pense que l'Etat soi-disant régulateur n'a pas dépensé une fraction de ce qu'il est maintenant prêt à dépenser sur la ligne THT qui irait sur 200 kilomètres entre Flamanville et Rennes ou Laval. Nous manquons de connexion pour l'éolien et d'ailleurs, les industriels sont furieux. Il y a donc vraiment deux poids, deux mesures. Le potentiel physique est pourtant là, les prix sont en baisse constante et la France va rater le coche, nous allons arriver après les autres. Pour vous donner une idée, il est vrai que l'on nous dit toujours que les puissances, les quantités ne sont pas les mêmes, mais si vous allez en mer, vous faites environ un carré de 18 kilomètres, vous faites un carré sur votre carte, vous faites 10 térawatts/heure c'est-à-dire presque une centrale. Pardonnez-moi d'avoir été long.

Mme FAYSSE

Merci. Nous allons continuer par quelques questions dans la salle. Y a-t-il des personnes désirant poser des questions ?

M. FRETAY, agriculteur

Je remercie EDF de me fournir du courant à longueur d'année. J'ai déjà une THT qui passe et je vous voulais vous demander si vous habitez à côté d'une THT ?

Mme FAYSSE

C'est question s'adresse donc à RTE, je pense.

M. BLONDIAUX

La question qui vous a été posée est de savoir si vous habitez à côté d'une ligne THT ?

M. HERZ

Je n'habite pas à côté d'une ligne THT, mais je n'aurais aucun problème à le faire. Je ne vois pas quel est le problème. Nous avons beaucoup d'agents à RTE qui vivent avec leurs familles à côté des lignes THT.

Protestations de la salle.

M. BLONDIAUX

Prenez le micro si vous désirez parler.

Mme FAYSSE

Une personne de la tribune veut-elle intervenir sur ce thème ? Des questions dans le public ?

M. BLONDIAUX

Monsieur Guignard, vous aviez été interpellé, le syndicat des énergies renouvelables a-t-il été consulté ? Une question qui vous avait été posée par Monsieur Bonduelle. Il serait bien de vous entendre puisque vous êtes là.

En ce qui concerne l'éolien, je voudrais faire une petite anecdote. Lorsque nous avons démarré le syndicat en 1997-1998, sept petites entreprises et lorsque nous avons été invités à une tribune de ce type, on nous a dit cela est très bien, c'est très gentil de parler des bébés phoques. Nous étions alors considérés comme des moins que rien, nous ne servions à rien. Ceci est tout à fait anecdotique. Les publicités d'EDF à l'époque étaient absolument spectaculaires parce qu'on y parlait de mettre des éoliennes de Dunkerque jusqu'à l'Espagne, une tous les 100 mètres pour expliquer que cette chose était totalement impossible. Chez nous, la bagarre a été absolument totale, il faut bien le dire, mais les choses ont tout de même bougé. Cette bagarre a duré jusqu'en juillet de l'année dernière puisque pour arriver à fermer ce seuil des 12 000 mégawatts éoliens qui a tout de même été en vigueur jusqu'à cette promulgation de la loi en juillet, avec des champs inférieurs à 12 000 mégawatts, nous ne pouvons pas avancer très vite. La bagarre au niveau de l'Assemblée nationale et du Sénat a été terrifiante, cela a été au couteau. Là, où nous sommes un peu optimistes, c'est que dans une certaine mesure, on peut dire que nous avons finalement gagné, que la loi a expliqué un certain nombre de choses, que les partisans, le fait est qu'il y a des gens qui sont contre l'éolien et d'autres sont pour. Il se trouve que le plafond de 12 mégawatts a sauté et que nous devons maintenant faire définir des zones de développement de l'éolien et nous attendons de voir maintenant concrètement si les bonnes intentions qui sont au moins affichées dans les publicités des grands groupes, que ce soit EDF, General Electric, tout le monde prend des éoliennes comme images de marque de l'avenir. Cela est très sympathique, mais lorsqu'on ne représente qu'1 ou 2 % de la production, nous préférons présenter un peu plus. Nous sommes donc en retard et je peux simplement dire qu'avec la loi qui va sortir que les usages d'un petit peu discrétion des rapports et de craintes, parce qu'il faut également bien se rendre compte également que beaucoup de gens lorsqu'ils défendent le nucléaire de ce parti là, disent on peut tout faire avec le nucléaire, qu'avons-nous à faire de l'éolien, il ne sert à rien. Beaucoup de gens pensent cela concrètement. Certains ne le pensent pas, mais d'autres le pensent. Nous espérons donc vivement que les bonnes intentions manifestées par le Gouvernement actuel, ne serait-ce que par le Premier ministre lundi dernier qui remontait le tarif industriel du photovoltaïque que nous demandions depuis deux, trois ans, nous sommes satisfaits mais nous espérons que ces marques se prolongeront. Et, lorsque nous viendront à discuter du plan de RTE, j'espère que nous pourrons discuter un jour sur les hypothèses, et nous espérons vivement que les 21 % d'énergies renouvelables prévus par la loi sont des hypothèses centrales et pas simplement des hypothèses pour 2015. Nous devons travailler là-dessus, les investissements pour l'écoulement de la production électrique éolienne soit faits et nous ne sommes pas du tout certains de cela.

Il y aura donc une révision des tarifs en mars parce que nous avons actuellement pris de retard que les tarifs que nous avons négociés en 2001, ils étaient dégressifs, nous perdions 3 % chaque année, nous ne pouvons maintenant plus investir avec les tarifs actuels parce que nous avons perdu trois ans. Nous espérons vivement que les bonnes intentions qui sont manifestées par EDF, par les grands acteurs, le Gouvernement se manifesteront très concrètement dans les mois qui viennent.

Mme FAYSSE

Merci de cette intervention. Je voudrais vous faire passer un message de Monsieur Lescornet, Vice-président du conseil régional des Pays-de-la-Loire qui ne pourra être parmi nous ce soir. Il s'en excuse vivement.

Nous avons une autre question dans la salle.

M. Gilbert ALLO, Vice-président du CESR des Pays-de-la-Loire

Je regrette que Monsieur Lescornet ne soit pas là. Je suis le rapporteur des questions d'énergies pour le conseil économique et social depuis trois ans. J'aurais donc deux courtes questions à propos des énergies de l'avenir en relation avec la mer pour rester dans le cadre de nos régions. La première question prolonge ce qu'a dit Monsieur Bonduelle avec beaucoup de talent tout à l'heure et concerne l'éolien *off shore*. Dans les Pays-de-la-Loire, nous avons effectivement été très déçus de voir que le travail d'opérateur et de collectivité qui avait beaucoup cherché à pousser la réflexion sur l'éolien *off shore* ont vu ces projets retoqués sans peut-être que des explications suffisantes ou en tout cas pertinentes aient été données. Je voudrais donc prolonger l'interpellation de Monsieur Bonduelle.

Plus globalement, la mer représente une réserve d'énergie conséquente, en particulier l'énergie des marais. Est-il raisonnable qu'il y ait à l'heure actuelle aussi peu d'argent consacré à la recherche pour valoriser cette énergie potentielle ?

Mme FAYSSE

Je pense que cette question intéresse Monsieur Jacq qui va répondre.

M. JACQ

Je commence à jouir d'une popularité sans bornes. Je vais tenter de ne pas être long, au moins pour ne pas vous lasser. Vous interpelez le Gouvernement, vous n'avez peut-être pas envie qu'il vous réponde, mais je pense que si nous sommes effectivement dans un exercice d'échange nous ne sommes pas obligés de sortir convaincus les uns et les autres de ce que nous disons. Je vais modestement essayer de vous expliquer ce que nous faisons par rapport à tout ce qui s'est dit tout à l'heure sur l'administration, sur la régression de l'expertise, etc. J'entends les critiques, je pense qu'elles sont sûrement un peu sévères par rapport au travail fourni par l'administration. Je ne pense pas qu'elle se contente de jouer la chambre d'enregistrement des chiffres des uns et des autres, mais elle tente de faire son travail le plus sérieusement possible. Il est sûr qu'il est facile d'être un peu caustique, un peu provocant et nous l'acceptons bien volontiers puisqu'il s'agit de notre rôle, de ce que nous faisons et des limites de notre travail. Nous sommes prêts à les admettre.

S'agissant de l'éolien *off-shore*, je crois que nous devons être clairs là-dessus et dire que nous avons essayé de tirer les conséquences des problèmes que nous avons rencontrés sur cet appel d'offre. Nous avons également été déçus de cet appel d'offres. Nous avons parlé de la CRE tout à l'heure, il est vrai qu'il existe des directives européennes sur les 21 % des énergies renouvelables, il y a également des directives européennes sur l'ouverture des marchés du gaz et de l'électricité et qu'il y a également des procédures avec la mise en place de régulateurs. Nous pouvons considérer qu'il y a les bonnes et les mauvaises, mais l'Etat essaye de mettre en place toutes les directives. Donc la CRE a sélectionné sur des critères de tarif. Monsieur Guignard ne pourra pas me démentir lorsque je dirais que nous avons demandé au SER de nous dresser l'état des lieux de la façon dont il avait perçu cet appel d'offres, pourquoi il lui semblait que le cahier des charges pouvait éventuellement être amélioré sur tel ou tel point. De cette façon, lorsque nous relancerons un appel d'offres éolien *off shore*, c'est-à-dire bientôt, nous serions capables d'avoir appris de ce qui n'est pas merveilleux, c'est-à-dire avoir sélectionné un seul projet et d'avoir seulement 105 mégawatts n'étaient pas ce que nous imaginions. Nous essayons justement en concertation avec le SER et avec les acteurs de faire mieux la fois suivante. Une fois encore, il est facile de dire « Vous n'avez rien fait, vous n'avez pas voulu avancer ». Je peux personnellement dire que sur cette affaire, nous le

Commission particulière du débat public EPR « Tête de série »

Commission particulière du débat public THT Cotentin – Maine

regrettons, nous avons pris et engagé des démarches avec des acteurs pour essayer de trouver des solutions avec eux, voir comment nous pouvions améliorer les choses. Nous avons reçu le courrier du SER hier, ce qu'il propose par rapport au nouvel appel d'offres éolien off shore. Il a été effectivement dit au sujet des tarifs d'achats que le Premier ministre avait annoncé le doublement d'une part pour la partie professionnelle et 50 % de plus pour le photovoltaïque. Mais j'indique aussi que nous avons lancé hier l'exercice voulu par la loi de révision des tarifs et le problème n'est pas d'avoir pris trois ans de retard avec révision des tarifs d'achat de l'électricité comme il vient de l'être dit, le problème est que ces tarifs ont été définis en 2000-2001, que nous devions voir comment cela se comportait et si ces tarifs permettaient effectivement d'encourager l'investissement. Lorsque nous avons réunis tous les acteurs du domaine au ministère pour débattre et j'ai largement mis sur le tableau l'idée de dire « comment pouvons-nous réviser les tarifs, faire le bilan, essayer de lever un certain nombre d'obstacles ? » Maintenant, je n'ai pas de baguette magique, je ne prétends pas tout régler. Nous ne sommes ni omniscients, ni omnipotents, ni vouloir imposer notre savoir à qui que ce soit. Nous essayons d'écouter les uns et les autres et de forger ensuite un peu de compromis et appliquer une politique la plus raisonnable et la plus censée possible. Cela peut bien sûr toujours appeler des critiques, toujours être perfectible et nous sommes là pour les entendre.

Mme FAYSSE

Avant de rendre la parole au public, j'aimerais avoir une petite intervention de l'ADEME sur le sujet. Avez-vous des éléments à apporter ?

M. LEFEBVRE, ADEME

Bonsoir, je suis ingénieur au centre de Sophia-Antipolis, site national de l'ADEME. J'ai effectivement prévu une petite intervention sur les possibilités énergétiques et ce qu'il était possible de faire actuellement, parce que la maîtrise de la demande d'électricité, réduire ses consommations. Pour nous trois objectifs sont importants dans la loi, la maîtrise de l'énergie elle-même puisque j'objectif de base est de 2 % de baisse de la demande énergétique, nous ne sommes aujourd'hui qu'à 1 %. Il s'agit également de développer les énergies renouvelables et diminuer de 3 % les gaz à effet de serre. Nous voulions également dire que des potentiels existent aujourd'hui, nous avons fait des études, notamment partagées avec RTE, et qui montrent que rien que sur les cotés spécifiques, dans le résidentiel et dans le tertiaire, nous avons un potentiel de maîtrise des demandes en électricité de l'ordre de 30 térawatts/heure. Il y a donc vraiment un potentiel important qui peut être justement mobilisé pour éviter de continuer à consommer plus.

Autre chose importante : l'efficacité énergétique existe aujourd'hui. Nous avons des produits performants, basse consommation qui se vendent et nous pouvons considérer aujourd'hui que le marché des (*inaudible*) énergétiques pour l'électricité est de l'ordre de 3 térawatts/heure chaque année à travers l'achat de lampes basse consommation, d'équipements très performants, de l'isolation de maisons. L'objectif à travers la loi de programme du 13 juillet est justement d'aller au-delà de ces 3 térawatts/heures qui se font de manière naturelle et les augmenter de façon à réduire nos besoins de consommations en électricité.

Mme FAYSSE

Merci. Nos prenons une question dans le public et nous reviendrons ensuite vers les intervenants de la tribune.

Mme SERGENT

Je suis simple citoyenne et je voudrais revenir sur ce dont Monsieur Jacq a parlé tout à l'heure concernant la dangerosité des déchets nucléaires et de leur durée de vie. Je pense très sincèrement que l'on ne peut pas dire, que personne ne peut dire que ces déchets que nous produisons aujourd'hui vont être surveillés et seront sans danger pendant des milliers d'années, au moins mille ans – je n'ai pas les chiffres en tête tellement ils sont énormes –, personne ne peut affirmer cela parce que nous ne sommes pas sûrs de l'histoire. Je voudrais donc savoir pourquoi nous engageons-nous dans notre pays encore dans cette voie ?

Mme FAYSSE

Merci. Je pense qu'EDF, le maître d'ouvrage, pourrait répondre.

M. DOGUE

Madame, il a été dit tout à l'heure qu'il n'y avait pas d'industrie qui n'avait pas ses inconvénients. Il est vrai qu'avec le nucléaire, les inconvénients sont les déchets. Il s'agit d'une question importante et elle fait d'ailleurs l'objet d'un débat pour que l'ensemble du problème soit traité. Je n'ai pas la prétention de faire le débat mais que fait la filière nucléaire en matière prise en compte de ce problème de déchets ? Actuellement, 90 % des déchets produits sont des déchets dits à vie courte. Ces déchets font l'objet de conditionnements industriels qui sont reconnus, il y a des centres de stockage agréés, exploités par l'agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs et ceci est considéré par le pays comme une solution définitive pour ces 90 % dits à vie courte. Certes l'activité que représentent par ces déchets à vie courte est relativement faible, puisque l'activité des déchets, essentiellement dans ceux qui sont dits à vie longue et essentiellement issus du combustible.

L'objet du débat public ouvert sur les déchets est de savoir quelles solutions nous pouvons trouver, quelles sont les recherches à continuer sur le conditionnement de ces déchets à vie longue pour que des décisions soient prises au niveau du pays.

Ceci dit, la totalité des déchets dits à vie longue sont aujourd'hui conditionnés de manière industrielle avec le retraitement. Si nous regardons uniquement ces déchets à vie longue, avec le retraitement vous récupérez une partie de matière qui peut être recyclée et vous réduisez, vous concentrez ce qui est nocif, les produits activés, dans 5 % du volume restant. Ces cendres de combustion sont elles aujourd'hui agglomérées dans du verre, et ce que j'entends du débat sur ces déchets, sur ces matrices de verres, c'est qu'elles sont stables et inertes pour plusieurs centaines de milliers d'années. Nous avons donc aujourd'hui une réelle solution industrielle qui permet au moins le stockage, l'entreposage de ces déchets. Est-ce une solution définitive ou pas ? Il s'agit de l'objet du débat sur les déchets et des recherches complémentaires à faire sur le sujet.

Mme FAYSSE

Je vous signale qu'un débat sur les déchets se déroule actuellement, il est fort intéressant et je vous propose d'y participer.

M. RETZ

Je suis également simple citoyen, habitant le petit village de Médréac. Je pose la question à qui veut bien me répondre : les réserves d'uranium sont estimées à 50 ans avec la production actuelle. En fait, la question est un peu plus philosophique, il n'y a pas de solution. Nous faisons là une solution sur 50 ans, mais j'aurais 90 ans, ma vie sera finie et l'on passera à la génération suivante. Je suis assez serein, je ne fais pas partie d'une association, mais j'ai bien discuté avec les gens à l'extérieur. Pourquoi ne dit-on pas aux gens de moins consommer ? Par exemple, je ne sais pas qui paye l'électricité de cette salle, mais si j'étais chez moi, je n'aurais pas toutes ces lumières allumées. Je veux dire par là, que l'on nous dit toujours « Economisez, économisez », mais celui qui sera « riche » ne va pas les faire, il se chauffera à 25 °C, etc. Ma question est donc philosophique : nous avons un débat, c'est-à-dire qu'il faut de l'énergie dans la logique de notre société de consommation, mais remettons-nous en question, demandons-nous si nous pouvons continuer comme cela, si la planète peut continuer comme cela, je pense que la question est là. Notre problème serait résolu sur 50 ans, mais après ?

Mme FAYSSE

Madame Gabillard de l'association Négawatt va pouvoir vous répondre dans un premier temps.

M. BLONDIAUX

Isabelle Thomas veut également prendre la parole, de même que Monsieur Dogué.

Mme GABILLARD, Négawatt

Je ne peux qu'appuyer votre intervention, bien évidemment. Nous avons, avec le débat sur l'énergie et la LOE fait un mix énergétique. Beaucoup de nucléaire, un peu d'énergie renouvelable et le mix énergétique est le même en matière financière, beaucoup d'argent pour le nucléaire et peu pour les énergies renouvelables, peu d'argent pour la maîtrise de l'énergie. Nous le voyons bien sur le terrain, nous devons nous battre pour avoir quelques milliers d'euros pour faire des campagnes de sensibilisations, pour expliquer aux gens ce qu'est la maîtrise de l'énergie et comment ils peuvent utiliser les énergies renouvelables. La filière nucléaire n'est pas une filière d'avenir alors que les énergies renouvelables le sont.

Mme FAYSSE

Je pense que Monsieur Sabonnadière voulait prendre la parole.

M. SABONNADIÈRE, INP de Grenoble

Je voulais un peu aller dans le même sens et je ne ferais pas de débat de chiffres, d'expert parce que je pense qu'il suffit de regarder de bon sens. Le bon sens est que nous avons tous besoin en gros d'un kilowatt pour nos usages. La consommation de 60 millions de français est en gros de 60 millions de kilowatts à chaque instant. EDF et RTE peuvent vous le dire. Nous sommes arrivés à 80 dans les jours de grands froids, mais cela est à peu près la moyenne. Qu'allons-nous faire maintenant ? Nous allons dire, plus de nucléaire. Mais que faisons-nous ? Nous ne connaissons pas la solution. Et ce que Monsieur a dit me plaît bien : si nous ne voulons pas que les choses augmentent dans un sens où nous ne le voulons pas, nous devons travailler sur des économies d'énergies, sur la maîtrise de la demande en énergie. Je trouve que nous en avons fait peu de cas

Commission particulière du débat public EPR « Tête de série »

Commission particulière du débat public THT Cotentin – Maine

aujourd'hui dans l'assistance. Nous avons beaucoup parlé d'éolien, j'aime les éoliennes, je dois dire que beaucoup de gens les critiquent, il faut le savoir et en être conscients. Je suis allé en Corse, à Ersa, où se trouve un parc de 18 éoliennes qui produit une partie de l'énergie de la Corse. Beaucoup de gens trouvent cela affreux, je trouve personnellement plutôt joli. Il existe des choses qui ne font pas de bruit, qui ne consomment pas de CO₂ : il s'agit de faire des économies d'énergie partout et où l'on peut. Chacun d'entre nous doit se poser la question « est-ce que je mets un chauffe-eau solaire sur mon toit ? » Cela est subventionné et peut permettre d'être amorti en peu de temps. L'ADEME a fait beaucoup dans ce sens et je l'en remercie. Je connais des départements qui sont bien sûr plus ensoleillés que la Bretagne, mais dans lesquels nous avons économisé 60 mégawatts d'énergie négative, des vrais négawatts. Nous pouvons aller plus loin. Les hôpitaux ont une consommation d'énergie souvent phénoménale. Il faut donc regarder et étudier. Les lampes basse consommation, probablement, mais également d'autres points sur l'isolation, sur la manière de réguler la façon dont on travaille. Ne serait-ce que de disposer d'appareil venant baisser l'électricité lorsque l'on quitte les locaux, d'avoir par exemple lorsqu'il y a eu une pointe des systèmes qui viennent couper les climatiseurs pendant une heure l'été – la température montera de 2 °C, nous ne nous en apercevrons pas – qui viennent couper le frigo pendant quelques minutes, ce qui ne détériorera pas ce qui s'y trouve mais économisera un certain nombre d'énergie si cela est fait souvent et en tout lieu. Nous avons beaucoup de choses à faire. Nous devons éduquer nos enfants et commencer par faire des économies d'énergie dans les lycées, dans les collèges. Nous devons pour cela aller voir nos élus, les maires, les conseillers généraux, les conseillers régionaux et leur demander « Avez-vous fait ce qu'il faut dans le lycée dont vous avez la responsabilité, dans les collèges pour les conseillers généraux, dans les écoles pour les maires, pour nous puissions estimer jusqu'où nous pouvons aller et ce que nous pouvons faire.

Nous pourrions facilement économiser une centrale nucléaire en faisant cela. Commençons donc par être citoyens. Nous pouvons en économiser, mais nous n'empêcherons pas celles qui fonctionnent parce que nous en avons besoin, il faut le savoir, comme nous avons besoin de lignes pour la transporter et comme nous avons besoin que le responsable du réseau de transport d'énergie, RTE, fasse ce qu'il faut pour nous acheminer l'énergie partout où nous le voulons. Cela veut dire que nous devons mettre des moyens dans des endroits difficiles, comme la Bretagne qui est une péninsule mais qui est également une péninsule électrique et que si nous ne faisons pas ce qu'il faut, nous aurons des coupures, une baisse de tension. Nous sommes bien heureux d'avoir du 220 volts à la prise, mais nous ne l'aurons pas si nous ne faisons pas ce qu'il faut. Et nous serons embêtés. Nous devons donc avoir conscience que cela induit de faire des lignes. Faut-il les faire à 400 kilovolts, je ne vais pas y revenir puisqu'il s'agit du débat de tout à l'heure, mais j'habite à 500 mètres d'une ligne à 400 kilovolts, je sais donc de quoi je parle. Cela se trouve en Savoie, et RTE sait que les Savoyards sont tout de même assez irréductibles sans être des gaulois bretons. Commençons nous-mêmes par nous interroger « Ne puis-je pas regarder d'investir un peu moi-même pour essayer dans ma maison, mon immeuble, ma commune de faire quelques économies et éviter d'aller trop loin dans ce domaine.

Mme FAYSSE

Voilà des conseils pratiques.

M. BLONDIAUX

Madame Thomas voulait prendre la parole.

Mme THOMAS, Conseil régional de Bretagne

Merci, bonsoir et excusez mon retard. J'avais une réunion à Saint-Malo et comme je n'ai pas le don d'ubiquité, il a fallu que je partage le temps. Le conseil régional n'a pas de compétence propre en matière d'énergie sauf le schéma régional éolien qui est inscrit dans la loi, qui n'est pas annulé dans la nouvelle loi sur l'énergie, mais qui était dans une loi plus ancienne. Malgré cette absence de compétences en matière énergétique, le conseil régional de Bretagne a décidé d'élaborer un plan d'énergie. Nous voyons bien, et la réunion de ce soir en est un exemple, l'interpellation des collectivités territoriales et à juste titre en matière d'énergie de la part de tous les acteurs et nous voyons bien aussi que la question de l'énergie est une question transversale qui touche des secteurs où le conseil régional a par contre des compétences, je pense notamment à l'économie. Comme vient de le dire Monsieur, des industries ont besoin d'une sécurité électrique absolument parfaite pour être performantes et donc une région qui aurait, et il est vrai qu'il s'agit un peu du cas de la Bretagne, une fragilité en matière d'électricité, risquerait être lésée sur un plan économique. Il s'agit d'un élément dont il faut tenir compte. Mais la transversalité va au-delà, elle est bien sûr en matière environnementale, aussi bien sur le plan des paysages, parce que l'électricité se voit, que sur le plan de l'émission des gaz à effet de serre. Il est bien beau de parler des accords de Kyoto, de la directive cadre européenne, mais si cela ne se concrétise pas ensuite au niveau des territoires et à tous les échelons, il s'agit d'un vœu pieux, le facteur 4, un autre demain, etc. Nous devons sans cesse avoir des objectifs à plus long terme avec des résultats qui ne viendront pas. Donc, je viens de parler les deux domaines qui me semblaient le plus importants en termes de transversalité. Il y en a bien sûr d'autres, ne serait-ce les aspects qui touchent par exemple à l'innovation en matière hydrolienne, même de maîtrise de l'énergie, parce que cette dernière n'est pas seulement, et je pense qu'il faut envisager les choses comme cela désormais, de faire attention à sa consommation, bien sûr qu'il faut le faire, mais c'est aussi inventer des systèmes qui font que pour voir le même confort on consomme moins d'énergie. Ceci étant dit, nous avons pris cette décision, nous avons voté les 13 et 14 octobre derniers en session plénière du conseil régional ce plan énergie, un état des lieux et une méthode d'élaboration. Je le dis parce que nous avons justement fait le choix de la concertation dans cette élaboration et de ce point de vue, je tiens à dire que je regrette un peu, je suppose que d'autres l'ont dit avant moi, mais comme je n'étais pas là, je me permets de le redire sans doute. Il est vrai qu'il est un peu regrettable d'ouvrir un débat public alors que la loi sur l'énergie qui institue l'EPR ait déjà été votée. Nous avons l'impression d'une situation un peu tronquée. Ceci étant dit, je pense que nous devons avoir le débat de toute façon et il ne faut justement pas le tronquer. Nous avons donc démarré par un état des lieux de la Bretagne grâce à une étude de programmation élaborée à la demande de l'ADEME et du conseil régional et qui est sortie au printemps 2005. Cette étude fait le dramatique constat pour notre région que malgré l'absence de production, et sans ajouter les émissions de production de Cordemais, alors que la Bretagne consomme à peu près 60 % de cette production, nous n'avons pas comptabilisé cette émission à effet de serre. Malgré cela, nous sommes hauts dans la moyenne nationale et nous sommes notamment hauts en matière d'émission de CO₂ dans l'habitat et dans les transports parce que nous avons un habitat dispersé, ancien et qui ne respecte pas les normes en termes de maîtrise de l'énergie. Le fait d'avoir un habitat dispersé nous amène à nous déplacer beaucoup. Notre bilan énergétique est, de ce point de vue, détestable.

Deuxième constat, d'autres l'ont sûrement dit avant moi et je vous prie de m'excuser, nous avons aussi en Bretagne un problème qui est celui d'une grande fragilité du réseau électrique avec une alerte, RTE d'ailleurs le dire avant moi, avec presque tous les hivers et des risques de délestages.

Commission particulière du débat public EPR « Tête de série »

Commission particulière du débat public THT Cotentin – Maine

Troisième constat, nous ne produisons pas d'électricité. Nous ne produisons pas d'énergie, nous produisons exactement 5,5 % de notre consommation globale et bien sûr, dans ce que nous consommons, il faut le dire, il y a pour l'essentiel du nucléaire. Ce n'est donc pas la peine de se voiler la face. Cela ne veut pas dire qu'il faut que cela continue. Nous devons donc nous poser de nouvelles questions et je dirais que le débat est ouvert et qu'il a un an pour se clore, si je puis dire. Nous n'allons donc pas le fermer aujourd'hui et je ne donnerais pas toutes mes positions qui ne sont que personnelle puisque nous n'avons pas élaboré ce plan. Nous avons donc une volonté de concertation, en particulier avec l'ADEME et l'Etat et aussi une méthode qui est celle de groupes de travail dans lesquels toutes les institutions, associations, tous les partenaires sont invités à travailler et ceci pendant un an.

Mais, même si nous n'avons pas de conclusion à ce stade, nous avons tracé trois axes dans cette méthodologie qui sont ce que je considère comme le bouquet énergétique, un vrai bouquet, pas un bouquet dans lequel il n'y aurait qu'une seule fleur avec un peu de décorum autour. C'est-à-dire un bouquet où véritablement, l'ensemble des hypothèses seraient sérieusement envisagées. Je rejoins là tout à fait Monsieur Sabonnadière qui s'était exprimé avant moi, la maîtrise de l'énergie est impérative, elle est en soi un domaine de réflexion, de travail, il s'agit d'une piste très importante qu'il faut prendre très au sérieux à tout prix. Le premier axe de travail du plan de l'énergie sur la Bretagne est la maîtrise de l'énergie. Le second est la sécurisation du réseau parce que nous serions effectivement pénalisés si nous avions un réseau électrique qui n'était pas sécurisé. Et le troisième est le développement des énergies renouvelables. Nous aurions là, comme je le disais, un bouquet le plus large possible et qui doit comporter le plus de fleurs possible. Quant au sujet qui nous réunit aujourd'hui et qui est la ligne très haute tension Cotentin-Maine, je ne donnerais pas là aussi une position puisque le débat s'ouvre et que je ne veux pas faire ce que je reproche au Gouvernement, c'est-à-dire de voter avant d'avoir débattu. Cela étant, nous pouvons déjà tracer pour le conseil régional une piste, nous l'avons dit à RTE, nous l'avons dit aux membres de la commission nationale du débat public. Nous avons un problème avec cette ligne, parce que comme nous l'avons déjà dit la Bretagne est une péninsule, elle est aussi une péninsule électrique et si nous ne produisons pas en Bretagne, nous serons conduits à voir se succéder, se multiplier les lignes haute tension, les condensateurs, les transformateurs avec toujours les mêmes problèmes de fragilité, etc. Cette situation doit absolument changer. Est-elle le produit de la revanche sur Plogoff ? Je n'en sais rien, je n'irais peut-être pas jusque là, mais en tout cas, il faut que cela s'arrête et que l'ensemble des partenaires envisage maintenant sérieusement, RTE l'a d'ailleurs fait dans son bilan prévisionnel en vue de l'élaboration de la future PPI, une production en Bretagne et avec les éléments que j'ai donnés, maîtrise de l'énergie, énergies renouvelables, sécurisation du réseau. Je pense que là, nous aurons moins à nous poser cette question de multiplication des lignes très haute tension. Merci.

Mme FAYSSE

Merci pour cette intervention qui fait la transition avec la suite du débat, la seconde table ronde, mais Monsieur Dogué voulait parler.

M. BLONDIAUX

Rapidement, Monsieur, parce que nous avons encore une ou deux minutes de prise de parole et nous avons fait la transition avec la ligne à très haute tension, nous prendrons donc simplement deux questions et nous changerons ensuite de table ronde avec les mêmes personnes.

M. DOGUE

Je voulais souligner combien la question posée par le Monsieur était importante. Je crois que vous avez évoqué une question qui ne l'a pas été beaucoup, nous l'évoquons au travers de la nécessité, tout le monde souscrit à l'impérieuse nécessité, y compris EDF, de maîtriser les dépenses d'énergie parce que les réserves que nous avons sont courtes. Aujourd'hui les experts s'accordent à dire que dans les réserves qui sont connues, cela se compte en quelques dizaines d'années en matière de pétrole, 40 ou 50 ans ; un peu plus en gaz, 60 ans ; 180 ou 200 en charbon, deux petits siècles et en nucléaire, vous l'avez dit, sous la forme actuelle où nous consommons l'énergie, il s'agit de moins d'un siècle. Nous ne sommes donc réellement plus dans un ordre de milliers d'années, nous avons vraiment un souci d'épuisement des réserves à court terme, donc, pour les générations de nos enfants et de nos petits-enfants.

Toutes les sources d'énergies actuellement disponibles doivent donc être convenablement utilisées, le nucléaire aussi. En matière d'énergie fossile, nous avons tous en tête le fait qu'elles sont extrêmement mal réparties ou le fait qu'elles sont extrêmement concentrées sur la planète et nous voyons un peu les tensions qui se font sur ses prix de manière assez courante. Si je reviens aux questions des réserves en matière nucléaire, nous n'avons pas, depuis de nombreuses années, recherché de nombreux gisements. Les experts disent qu'en termes de réserves estimées sur la consommation nous pourrions multiplier assez rapidement par quatre le terme évoqué. Cela ne nous mène pas bien loin, mais ouvre également la question sur la cohérence de cette filière, sur le type de recherches à entreprendre demain, le type de réacteur à développer pour consommer moins d'énergie. Je voulais simplement attirer l'attention sur l'importance de ces questions.

Mme FAYSSE

Nous avons des questions dans le public.

M. BLONDIAUX

Le monsieur sur les escaliers demande la parole depuis longtemps, nous prendrons une autre question de Monsieur et nous nous arrêterons.

De la salle

Je me demandais si EDF était réellement intéressé par les économies d'énergie. Je ne pense pas qu'elle soit pour la décroissance dans le sens où elle est amenée à devenir une entreprise privée. Je me demande donc si EDF va accompagner la promotion des économies d'énergies, ce qui est déjà fait à travers l'ADEME, mais l'ADEME n'est-elle pas justement un outil qui sert à cela ? Par contre, l'EDF tente de faire le maximum de profits, puisque je répète qu'il s'agit d'une société qui en fait déjà, mais qui va chercher de plus en plus à en faire.

M. VERRY

Je ferais une réponse très courte à ce sujet. Je crois que notre objectif n'est pas de vendre le maximum d'énergie, mais plutôt de produire. L'objectif est de produire l'énergie dont nos clients ont besoin, pas plus, si possible en les aidant à mieux utiliser cette énergie, je crois que cela est aussi de notre intérêt, et en particulier, nous sommes engagés actuellement, et déjà depuis longtemps, dans des tas d'actions qui visent à mieux utiliser cette énergie. Je préciserai simplement que nous apportons déjà des conseils en matière d'isolation, et nous avons signé dans ce domaine

Commission particulière du débat public EPR « Tête de série »

Commission particulière du débat public THT Cotentin – Maine

un accord important avec l'ADEME où EDF s'engage à développer ces techniques et je crois que cela est intéressant. Je voudrais simplement dire que si nous regardons le contrat de service public qu'EDF vient de signer avec les pouvoirs publics, cela date de moins d'un mois, un des volets très important est l'engagement fort d'EDF dans la maîtrise de l'énergie avec des systèmes tels que les certificats blancs, avec des actions très concrètes pour le faire. Et je ne crois pas que nous soyons des vendeurs de volume d'énergie. Nous souhaitons produire et vendre l'énergie qu'il faut et avoir une bonne utilisation de cette énergie.

M. BLONDIAUX

Nous prenons la toute dernière question de la salle.

M. VERRY

Qu'est-ce qu'EJP ? A un certain moment, nous voyons que si certains consommateurs acceptent de réduire leur consommation, ils bénéficient d'un tarif plus intéressant, cela veut dire que quelque part, ils bénéficient eux-mêmes d'une partie de l'économie qui est faite en acceptant de réduire leur consommation. Il s'agit d'un système plutôt vertueux.

M. BOCQUET, électricien

Je voudrais vous expliquer que lorsque des personnes quittent le logement qu'ils ont vendu et que d'autres propriétaires viennent à leur place, l'EJP disparaît. L'EDF ne reprend pas le contrat pour le suivant. Autre chose, au niveau d'une maison, je suis entièrement d'accord pour maîtriser l'énergie, EDF nous a fait un joli petit document pour cela, en prenant des douches, etc. Mais il y a d'autres petites choses très simples, nous pourrions installer des délesteurs dans les maisons et vous pourriez tourner en rotation pour éviter d'avoir des compteurs à 45 ampères. J'ai vécu dans une maison pendant 30 ans, chauffée à l'électricité, chauffe-eau électrique et j'avais 30 ampères à mon compteur et j'ai tenu pendant 13 ans. Vous voyez, je suis propre, je suis en bonne santé et tout va bien.

M. VERRY

Vous montrez qu'il y a encore des pistes de progrès, mais l'EJP existe, je n'ai pas bien compris pourquoi vous disiez le contraire.

Mme FAYSSE

Encore une question.

M. BLONDIAUX

La toute dernière, puisque Monsieur a pris la parole entre-temps et nous mettrons ensuite fin à la première table ronde.

M. PORCHER, ingénieur en maîtrise de l'énergie

Avant de poser ma question, je ferais deux petits constats. Je regrette que dans ce genre de débat, comme cela est souvent le cas, nous ayons deux positions extrêmes et que nous n'ayons pas de représentants lambda de la population qui est simplement là pour écouter et voir un peu tout ce qui peut se dire, notamment par rapport à la question de la maîtrise de l'énergie. Il suffit de regarder les

Commission particulière du débat public EPR « Tête de série »

Commission particulière du débat public THT Cotentin – Maine

réactions que nous avons, la réaction de Monsieur que je partage tout à fait, mais je ne pense pas qu'il faille être de si mauvaise foi avec le fournisseur historique en disant qu'il ne fait rien pour encourager les économies d'énergie. Il communique beaucoup et il faut maintenant remarquer que depuis cinq ans que je travaille dans le domaine, il y a 85 % de la population française qui a franchement des difficultés à passer à l'acte.

Puisque nous avons parlé de l'EPR et je le craignais un peu, ma question concerne la ligne THT. Je m'y suis intéressé il y a très peu de temps puisque j'ai saisi le dossier hier soir, et en parcourant de manière assez détaillée le document, je n'ai pas réussi à trouver une information qui me semble importante : sur quel pourcentage du temps pendant l'année ce doublement de la ligne 400 000 volts est-il pleinement justifié, totalement indispensable ? La question s'adresse aux Messieurs de RTE, bien entendu.

M. BLONDIAUX

Messieurs de RTE pouvez-vous répondre très précisément à cette question dans votre présentation ? Voulez-vous y répondre maintenant ?

M. HERZ

Nous présentons notre projet ?

M. BLONDIAUX

Allez-vous répondre très précisément à cette question dans votre présentation ?

M. HERZ

Juste en réponse à la question posée, dans la production, que nous avons raccordée au réseau et la production nucléaire qui fonctionne en base, nous avons évacué une puissance à peu près constante pendant toute l'année sauf pendant la période où une tranche du site est en entretien. L'utilité de la ligne est donc répartie tout au long de l'année.

Mme FAYSSE

Nous avons fait le tour du problème de façon très superficielle dans cette première table ronde. Je vous invite si vous avez des questions, à participer à la réunion publique de Grenoble parce que notre débat public sur l'EPR est national et nous avons une réunion publique à Grenoble sur le thème EPR, « Place de l'EPR dans la production électrique et place de l'électricité dans les besoins énergétiques ». Il s'agit d'une réunion très intéressante et vous pourrez en avoir le compte-rendu sur Internet, ce qui vous permettra d'approfondir la question.

M. GIBLIN

Je vais vous proposer une réunion un peu plus proche, à Villedieu-les-Poêles le 22 novembre, donc la semaine prochaine, où nous allons très certainement reparler de ce problème de justification. La question qu'a posée Monsieur, combien de temps par an la seconde ligne THT sera-t-elle nécessaire est sur l'agenda de cette réunion du 22 novembre et Villedieu-les-Poêles étant plus proche que Grenoble, vous pouvez peut-être y venir si vous en avez le temps.

M. BLONDIAUX

Nous allons passer maintenant, avec une demi-heure de retard à la seconde table ronde. Je vois que beaucoup de questions écrites arrivent et je vous rappelle que cette dernière séquence de la réunion, donc tard dans la soirée, d'ici trois-quarts d'heure, une heure, sera consacrée au tirage au sort de quelques-unes de ces questions, mais il sera répondu à toutes pourvu qu'elles aient été écrites dans les trois semaines. Nous en tirerons quelques-unes, jusqu'à épuisement, non pas des questions, mais des participants à la table ronde et dans le public. Donc, d'une manière symétrique qui a prévalu dans la première table ronde, je vais demander à RTE de présenter son projet. Cette seconde table ronde est consacrée à la justification du projet de ligne à très haute tension. J'ai trouvé que les conditions du débat avaient été absolument remarquables lors de la première table ronde, et je demande à Messieurs Herz et Verseille de respecter les 10 minutes pour qu'ils vous présentent leur projet et sa justification notamment en regard des choix énergétiques dans le grand Ouest. Je prendrai ensuite les questions de ceux qui avaient levé la main au cours de la première table ronde. Messieurs Herz et Verseille, vous avez 10 minutes, pas une de plus.

2^{ème} table ronde

L'impact des choix énergétiques sur le transport d'électricité et le projet de ligne THT

Animation : M. BLONDIAUX, CPDP THT

M. HERZ

Merci Monsieur Blondiaux et bonsoir à tous. Nous allons essayer de faire vite, dans l'invitation que la CPDP avait envoyée à Monsieur Verseille, il y avait écrit 15 minutes. Mais nous allons faire le nécessaire pour aller très vite.

Je suis le directeur du projet Cotentin-Maine à RTE, Réseau de transport d'électricité et avec Gaëtan Desquilbet qui est ici au premier rang, nous sommes à votre disposition pour vous écouter et répondre à vos questions tout au long de ce débat public. Je vais vous présenter notre projet, ses enjeux économiques et environnementaux et j'expliquerais ensuite quels sont ses apports pour l'alimentation électrique du grand Ouest. Jean Verseille qui est le Directeur du département développement de RTE prendra le relais pour vous présenter les impacts de la production décentralisée sur le réseau de transport.

Je rappelle donc que RTE est l'entreprise chargée de la gestion du réseau de transport d'électricité avec une mission de service public qui est d'acheminer l'électricité vers tous les consommateurs et avec le moins de coupures possibles. Nous sommes une filiale d'EDF, mais nous sommes indépendants et cette indépendance a été reconnue par la commission de régulation de l'électricité et par la commission européenne. A ce titre, EDF est un producteur d'électricité et un client comme les autres. Au titre de notre mission de service public, nous transportons l'électricité de tous les producteurs, nucléaire, gaz, charbon, cogénération, hydraulique, biomasse, éolien, etc. C'est dans ce cadre que nous proposons le projet de ligne électrique Cotentin-Maine puisque ce projet a précisément pour objet de raccorder un groupe de production au réseau de transport pour permettre le raccordement du projet Flamanville 3. Notre projet, j'expliquerais pourquoi dans quelques instants, consiste à construire une nouvelle ligne électrique dont l'aspect serait similaire aux lignes existantes reliant le poste de Domloup, juste à côté d'ici, au Mans ou au Cotentin. Cette ligne partirait d'un nouveau poste qui serait situé dans le Cotentin à l'endroit où les deux lignes existantes de l'issue du Cotentin se séparent et un poste d'arrivée la raccorderait à la ligne qui va de Domloup au Mans, quelque part entre Domloup et Laval.

Ce débat public prend place très tôt dans la vie de notre projet et nous souhaitons que nos échanges puissent conduire à améliorer nos premières études. Nous ne sommes pas dans l'urgence, le tracé exact de la nouvelle ligne ne sera connu au mieux que dans quatre ans et des travaux ne commenceraient au mieux qu'en 2010 et ce débat public est la première étape d'un dialogue. Tout d'abord, une procédure de concertation pour le choix du tracé, ensuite l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, et enfin un dialogue avec les élus, propriétaires et exploitants agricoles pour le tracé de détail. Une première étude environnementale nous a permis d'identifier les principales sensibilités environnementales de la zone et de définir des couloirs de passage possibles. Nous avons identifié au nord un couloir unique, en gris sur la carte, nous avons au sud trois couloirs avec un objectif commun de minimiser la gêne. En effet, quelque soit le tracé qui serait retenu, le respect de l'environnement est pour nous comme pour vous une préoccupation constante. Nous sommes particulièrement attentifs au cadre de vie des populations riveraines, à

l'impact de nos ouvrages sur le milieu naturel et sur les activités humaines. Nous sommes conscients que des craintes peuvent émerger en matière de santé publique, de santé des animaux, de perturbation sur les appareils électriques ou sur les ondes radios. Et nous sommes bien entendu prêts à répondre à toutes vos questions et à vous apporter tous les éléments nécessaires, notamment lors des réunions thématiques sur ces thèmes.

Comment RTE procède-t-il pour insérer au mieux une ligne dans l'environnement ? Nous avons une démarche en trois étapes. La première est la concertation pour le choix du tracé, la seconde est la réduction des impacts et la troisième, l'indemnisation de la gêne qui pourrait malgré tout subsister. Ces points seront présentés de manière détaillée dans les réunions thématiques sur ces sujets. Mais au-delà, notre projet est également une opportunité pour le développement local, à court terme les retombées du chantier, à moyen terme, un programme d'accompagnement pour la réalisation de projets de développement durable au profit des communes situées sur le tracé ou aux alentours et à long terme, la possibilité de l'accès au haut débit avec les fibres optiques et des ressources fiscales pour les collectivités locales.

Venons-en maintenant à l'apport du projet Cotentin-Maine pour l'alimentation électrique du grand Ouest. EDF nous a fait part de son intention de mettre en service le projet Flamanville 3 à l'horizon 2012. Nous avons étudié les conséquences sur le réseau de transport d'un tel accroissement du taux d'électricité du nord Cotentin et nous avons mis en évidence de sérieux risques de coupures d'électricité si le réseau de transport n'est pas renforcé. Je dis tout de suite que RTE ne prendra pas le risque d'exploiter son réseau dans de telles conditions.

Le principal risque que nous avons identifié est ce que nous appelons la rupture de synchronisme. Pour schématiser, les groupes de production de Flamanville n'arriveraient plus à garder le même tempo avec l'Europe électrique dont le cœur bat tout entier à une fréquence de 50 Hz. Pour faire face à ce risque, nous avons étudié une technique de renforcement de réseau qui sera présentée à la réunion de Villedieu-les-Poêles évoquée par Monsieur Giblin et parmi lesquelles la construction d'une ligne électrique aérienne nous apparaît comme la plus adaptée du point de vue de l'efficacité technique de l'environnement et des coûts. Nous avons étudié trois axes pour cette nouvelle ligne. Un vers l'est, la région de Rouen, un vers l'ouest, vers le Mans et un vers le sud, Rennes-Laval. Il faut noter qu'un axe qui aboutirait à l'ouest de Domloup n'apporterait pas de réponse pour la question du synchronisme, serait inefficace.

Le second risque que nous avons identifié, est la capacité insuffisante de la ligne actuelle reliant le Cotentin à Domloup, face à l'augmentation des flux d'électricité avec la mise en service de Flamanville 3.

Enfin, dernier risque que nous ayons identifié et qui a déjà été évoqué tout à l'heure, c'est la fragilité du réseau de l'Ouest de la France du point de vue de la tension électrique. Cette fragilité préoccupante aujourd'hui serait aggravée par la mise en service du nouveau groupe. Seul un axe vers le sud apporte une réponse efficace à ces deux derniers risques de capacité de transport et de tenue de tension. Il est d'ailleurs plus court et donc meilleur pour l'environnement.

En résumé, la ligne Cotentin-Maine trouve sa justification dans le projet Flamanville 3 proposé par EDF, mais RTE a proposé qu'elle soit orientée nord parce qu'il s'agit de la meilleure solution pour la sûreté de fonctionnement du réseau électrique dans le grand Ouest.

Une fois en service, cette ligne sera intégrée au réseau de transport d'électricité géré par RTE. Elle apportera un élément de maillage supplémentaire à ce réseau qui sera donc plus robuste pour

Commission particulière du débat public EPR « Tête de série »

Commission particulière du débat public THT Cotentin – Maine

résister aux incidents qui pourraient se produire. De plus, en fonction de son lieu d'arrivée, la ligne pourrait offrir l'opportunité d'alimenter le TGV Bretagne-Pays-de-Loire ou d'améliorer la qualité de l'alimentation électrique de la région de Laval. La qualité électrique est en effet indispensable de nos jours aux entreprises, et est une condition essentielle à la création d'emplois. Je vous remercie et je laisse tout de suite la parole à Jean Verseille.

M. BLONDIAUX

Il vous reste trois minutes.

M. VERSEILLE

Trois minutes vont être un peu justes. Bonsoir. L'objet de ma présentation va être de vous présenter l'impact de la production décentralisée sur les réseaux de transport. Nous avons beaucoup parlé de production décentralisée ce soir. Juste une petite définition pour commencer. Nous considérons comme productions décentralisées des productions qui sont raccordées sur nos réseaux à haute tension, 63 000 ou 90 000 volts, ou la production qui se raccorde sur les réseaux de distribution, c'est-à-dire en gros toutes les centrales dont la puissance unitaire est inférieure à 50 mégawatts. Il y a déjà de la production décentralisée en France à hauteur d'environ 14 mégawatts sur une puissance installée de plus de 115 000 mégawatts. La majeure partie de cette production se divise en hydraulique, qui est historiquement ce qui a été développé en premier, en thermique et avec beaucoup de cogénération qui est ce qui s'est développé dans les années 90.

Quelles sont les perspectives en matière de production décentralisée ? Nous avons déjà parlé des scénarios PPI, des objectifs de Kyoto et si nous regardons ce que nous aurons raccordé sur le réseau de transport d'ici 2015, nous devrions avoir en production centralisée en 5 et 7000 mégawatts, y compris l'EPR, en production décentralisée, si nous voulons atteindre les 21 % de la consommation, nous devons avoir environ 16 000 mégawatts, dont 12 500 mégawatts d'éolien. Nous voyons donc que la majeure partie des raccordements au réseau de transports que nous aurons à faire dans le futur auront pour origine des projets de production décentralisée.

Est-ce que production centralisée veut dire que nous n'avons pas besoin de réseau ? Il faut tout d'abord avoir bien en tête que pour installer une centrale de production, nous sommes soumis à un certain nombre de contraintes. Il faut d'abord disposer de l'énergie primaire, donc être près des fleuves pour les centrales hydrauliques, dans les zones de vent plutôt favorables pour l'éolien, près des forêts pour de la biomasse à partir de bois ou bien près des réseaux de gaz lorsque l'on veut faire des cycles combinés à gaz. Par ailleurs, lorsque nous sommes dans une centrale thermique, il faut une source froide quelque soit le combustible de départ pour la production thermique. Enfin, toutes les centrales, et nous l'avons déjà dit ce soir, font face à des contraintes environnementales ou d'acceptabilité qui font que finalement leur localisation ne se fait pas où l'on veut et que même pour de la production décentralisée, en pratique, elle aura tendance à être concentrée sur certaines parties du territoire. Si nous regardons maintenant la consommation, elle reflète la concentration de la population sur le territoire et nous la trouverons assez concentrée dans les grandes agglomérations qui peuvent appeler plusieurs centaines ou plusieurs milliers de mégawatts et il y a également les gros clients industriels, l'industrie ou les transports qui demandent un raccordement au réseau à haute ou très haute tension. Donc, la consommation d'énergie n'est pas non plus répartie sur le territoire non plus et, par ailleurs, chacun de ces consommateurs a un comportement différent.

Commission particulière du débat public EPR « Tête de série »

Commission particulière du débat public THT Cotentin – Maine

Regardons maintenant quel est le rôle du réseau de transport. Le transparent suivant montre dans le schéma 1 quelle était la situation en 1920. Il n'y avait pas de réseau à cette époque et chaque ville développait ses propres moyens de production et pour assurer la continuité de l'alimentation, la sécurité du réseau, il fallait doubler chaque centrale par une centrale de secours qui était là pour prendre le relais de la centrale principale si elle tombait en panne.

Le schéma 3 montre quelle est la situation aujourd'hui avec un réseau et nous voyons que pour assurer une sécurité d'alimentation égale, voire supérieure, finalement, nous mutualisons les besoins de secours et nous n'avons plus besoin que d'une centrale de secours pour assurer l'alimentation de ces deux villes.

M. BLONDIAUX

Monsieur Verseille, vous êtes à 12 minutes.

M. VERSEILLE

Oui, encore deux minutes, s'il vous plaît.

M. BLONDIAUX

Oui, mais cela fera 15.

M. VERSEILLE

Si nous regardons maintenant quelle est la situation sur le territoire français, nous voyons à gauche la répartition des centrales de production sur le territoire, avec en bleu les centrales hydrauliques, en rouge les centrales thermiques. Ces centrales obéissent à des critères de localisation qui leur sont propres, la consommation obéit, nous l'avons vu, à une répartition qui lui est propre. Ces deux logiques ne coïncident pas et nous avons donc développé un réseau de transport pour acheminer l'électricité des centres de production vers les centres de consommation. Finalement, tout développement important de production, finalement, nécessitera un développement du réseau de transport.

Si nous regardons l'exemple de la Bretagne, vous avez sur cette carte les principaux centres de consommation de la région. Si nous voulions complètement nous passer de réseau et alimenter Rennes par des énergies renouvelables, des éoliennes, l'agglomération appelle à peu près 600 mégawatts, et cela représente environ 400 éoliennes de 1,5 mégawatt et il faudrait dans l'environnement immédiat de Rennes trouver l'équivalent de 400 terrains de football pour implanter les 400 machines, sans penser à ce qui se passerait dans ces conditions s'il n'y avait pas vent.

Si nous regardons maintenant l'implantation de 700 mégawatts d'éolien dans le centre ou le nord Bretagne, nous voyons que cette puissance devra être acheminée vers les centres de consommation, c'est-à-dire vers Brest ou Saint-Brieuc, de façon à pouvoir utiliser cette énergie. Donc, tout développement significatif d'énergie renouvelable demandera un développement du réseau.

Si nous regardons maintenant au niveau national, et je conclurai là-dessus, nous estimons sur la base des demandes qui nous ont été adressées en 2003, que le réseau de transport peut accueillir de l'ordre de 6 à 7 000 mégawatts de production décentralisée supplémentaire sans développement

Commission particulière du débat public EPR « Tête de série »
Commission particulière du débat public THT Cotentin – Maine
majeur. Par contre, pour 16 000 mégawatts, des développements du réseau à très haute tension
seront indispensables. Et je m'arrêtera là.

M. BLONDIAUX

Merci, Monsieur Verseille. Avant de donner la parole à la tribune, vous souhaitez poser des questions depuis longtemps et j'espère qu'elles sont en rapport avec la présentation du projet. Le Monsieur qui lève la main depuis tout à l'heure, allez-y.

Jérémy

Rebonsoir, j'ai déjà fait une petite intervention. Je suis désolé, je vais revenir sur des choses qui ont été dites tout à l'heure. Nous avons parlé d'indépendance et je voudrais rappeler que 100 % de l'uranium est importé et nous ne sommes donc pas du tout indépendants. Ce sont des choses que nous devons rappeler à tout le monde et qui sont évidentes. Nous pouvons également souligner les baisses de crédit de l'ADEME, où se trouve donc la politique de l'Etat ? Autre chose que je voulais comparer : le montant qui a été mis en œuvre pour faire de la communication dans toute la France, dans des journaux, parfois des pages entières dans Le Monde, etc. Je pense que cette communication est même supérieure au budget alloué aux énergies renouvelables. Je pense donc qu'il y a des incohérences par rapport à votre discours qui m'énervent et m'insultent presque. Je demanderai tout simplement aux gens qui sont dans la salle d'être très critiques par rapport à tout ce qui se passe autour de vous. Il suffit aussi d'aller voir le rapport de la Cour des comptes : nous y voyons bien qu'il existe des déchets dont nous ne savons pas par qui ils sont gérés, si le CEA doit les gérer ou pas. Nous nous apercevons que des budgets prévus pour des (*inaudible*) ont été doublés ou triplés. Il s'agit de bon nombre d'évidences que vous pouvez trouver sur Internet, je vous engage tous à aller lire ces résumés.

M. BLONDIAUX

Monsieur, je vais également vous demander de conclure.

Jérémy

Bien sûr. Et je veux juste rappeler que nous n'avons que pour 50 ans d'uranium, à peu près la même chose que le pétrole. La personne qui m'a donné ces renseignements est un pro nucléaire, Jean-Marc Jovicchi, dont j'ai vu un exposé assez récemment. Quel est donc l'intérêt de continuer là dedans ? Aucun. Je n'ai pas besoin de vous convaincre, il suffit que vous soyez un peu critiques pour voir cela.

Pour revenir sur le discours de tout à l'heure, les contrats qui ont été passés entre EDF et des maisons toutes prêtes pour y mettre du chauffage électrique, cela va déjà contre le locataire puisque nous savons que cela coûte plus cher que les autres types de chauffage. Ce sont aussi des évidences. De plus, ces chauffages électriques sont faits pour absorber toutes les centrales qui fabriquent trop d'électricité.

M. BLONDIAUX

Merci, Monsieur.

Jérémy

Comme je le disais tout à l'heure, la ligne THT n'est pas faite pour le citoyen, elle est faite pour évacuer l'énergie qui sera faite par l'EPR. Cette électricité doit être évacuée car nous ne pouvons pas la stocker. Merci.

M. BLONDIAUX

Merci pour cette intervention. D'autres questions que j'espère plus centrées sur la ligne à très haute tension. Je vois plusieurs mains qui se lèvent. Monsieur Bonduelle voudrait également intervenir dans la salle. Monsieur ?

M. TOULUCH, association Respecter le bocage

Je voudrais tout d'abord préciser qu'il n'existe pas de fatalité du transport aérien des lignes très haute tension 400 000 volts. Il y a de la désinformation à ce sujet, il y a également bien entendu l'enfouissement où les coûts ont énormément baissé et où vous avez la chance d'avoir le premier fabricant mondial de câbles qui s'appelle Nexans. Ma question s'adresse à RTE : l'amortissement d'un ouvrage de transport s'effectuant sur une quarantaine d'années, pourquoi RTE, lorsqu'il compare les coûts des différents modes de transport de l'électricité, ne nous parle jamais que des coûts à l'investissement et pas des coûts globaux incluant en plus les coûts à l'exploitation et les coûts de maintenance à 5 ans, 10 ans et 20 ans ? Ceci changerait radicalement les conclusions sur les coûts réels à court et moyen terme, serait beaucoup logique et cohérent et permettrait d'autres formes de transports abusivement taxés de trop onéreux.

M. BLONDIAUX

RTE, Monsieur Herz, Monsieur Verseille, la question s'adresse directement à vous, une question de coûts.

M. HERZ

Il y a effectivement eu une baisse importante des coûts en 400 000 volts en souterrain depuis une dizaine d'années puisque nous sommes passés d'un facteur 20 à un facteur 9. Nous avons présenté dans notre dossier des coûts d'investissement, mais nous ne cachons pas les coûts complets en tenant compte de tous les aspects, notamment ceux que vous citez. Ces coûts seront exposés lors de la réunion thématique de Villedieu-les-Poêles la semaine prochaine. Je voudrais vous dire que cela ne change pas radicalement l'ordre de grandeur puis qu'au lieu d'un facteur 9 nous aurons un facteur 5 ou 6. Par ailleurs, je voudrais préciser que les lignes 400 000 volts en souterrain ont un impact important sur l'environnement, certes moins que sur le paysage, mais important sur le sous-sol, le sol, la traversée des rivières. Nous y reviendrons plus en détail lors de la réunion de Villedieu. Enfin, pour terminer, j'indiquerais qu'en matière d'enfouissement de THT à 225 000, RTE a de loin le plus grand nombre de lignes enfouies en Europe avec 850 kilomètres, loin devant le second pays.

De la salle

(Inaudible)

M. BLONDIAUX

Prenez le micro, Monsieur.

De la salle

Voilà ce que dit le rapport des Mines concernant la dernière tempête de 1999. Le manque à gagner s'est chiffré pour EDF dans une fourchette de 35 à 45 milliards de francs, ce qui représente 6 milliards d'euros. Le service des Mines dit en plus qu'une telle catastrophe a de fortes chances de se représenter dans un délai de 15 à 30 ans. (*Inaudible sans micro*)

M. BLONDIAUX

Vous avez fait justement référence à la réunion de Villedieu-les-Poêles.

M. GIBLIN

J'ai déjà parlé tout à l'heure de la réunion de Villedieu-les Poêles. Je vous donne également une autre information, nous commission nationale et commission particulière réunies, nous avons décidé une expertise sur tous ces aspects de solutions alternatives, une expertise technique dont les résultats seront bien sûr communiqués dans le débat. Non pas lors de la réunion de Villedieu, puisqu'il faut le temps qu'elle se fasse, mais ultérieurement pendant la durée du débat.

M. BLONDIAUX

Monsieur Herz souhaitait répondre, Monsieur Bonduelle, ensuite messieurs dans la salle.

M. HERZ

En réponse à Monsieur Bonduelle sur la question des tempêtes, nous y reviendrons bien sûr dans le détail à Villedieu. Le rapport du conseil général des Mines a estimé des coûts pour l'ensemble des réseaux électriques, transport et distribution. Je rappelle qu'après les tempêtes, le réseau de transport géré par RTE a réalimenté la totalité de ses clients au bout de trois jours. Ce rapport du conseil général des Mines préconise également pour résister à des tempêtes nouvelles, de nouvelles normes. Cela fait l'objet de l'arrêté technique de 2001 et a élaboré également un programme de sécurisation sur 15 ans du réseau de transport avec un certain nombre de points techniques dont le renforcement de certains pylônes. Ce programme est actuellement mis en œuvre par RTE.

De la salle

Il est bien évident que si les lignes étaient enfouies, il n'y aurait pas eu de pertes. C'est l'évidence même. Vous nous parlez des pylônes, de l'énergie qui n'a pas été fournie, si cela avait été enfoui, il n'y aurait pas eu cette perte de 6 milliards d'euros. Parlons clair.

M. HERZ

Cette perte ne concerne pas uniquement le réseau de transport et distribution. Par ailleurs, je rappelle que ce rapport du conseil général des Mines a préconisé le renforcement mécanique du réseau de transport et non l'enfouissement des lignes en 400 000 volts, sur la base de critères économiques, entre autres.

M. BLONDIAUX

La parole est à Monsieur Bonduelle et nous prendrons ensuite plusieurs questions dans la salle. Monsieur Bonduelle, je vous demande d'être court.

M. BONDUELLE

Mon intervention va concerner en même temps l'expertise de RTE, et aussi un peu la CPDP, d'opportunité de l'EPR. Cette intervention est un peu bâtarde. Je voudrais revenir sur la question de la demande, ce qui détermine un peu tout ce dont nous discutons aujourd'hui. Reprendre l'idée d'expertise complémentaire sur le bilan de RTE et de la DIDEME. La demande que Madame Gabillard de NégaWatt a formulé tout à l'heure nous permettrait de confronter enfin l'offre et la demande. Les portes n'ont pas réellement été ouvertes à ce sujet. Nous devons tout de même revoir toutes les erreurs de prévisions passées sur la demande en France et pourquoi nous avons fait ces erreurs considérables. Nous devons également voir le développement des énergies renouvelables, le prendre de façon un peu conforme à ce qui a été engagé par la France au niveau européen, et nous devrions pouvoir obtenir là-dessus des résultats que nous sortirions du modèle RTE avec des hypothèses plus réalistes. Nous parlons là de détails sur le passage de la ligne, mais le plus important est de savoir si nous la construisons ou pas. Je pense qu'une proposition de ce genre, qui éclairerait le débat, la suite du débat. Je pense que cela concerne les élus, l'assemblée de Bretagne, ils vont même travailler dessus s'ils font un plan pendant l'année qui vient. Je pense que l'ADEME devrait également participer à ce genre de chose. Enfin, Monsieur Jacq, je pense que la DIDEME méritait d'être un peu bousculée, mais peut-être que vous êtes sincères et si vous êtes prêts à ouvrir les portes, participez à ce genre de choses. Je pense que nous devrions vraiment revenir là-dessus, sinon nous partirions sur l'idée que la demande monte en flèche, alors que c'est tout le contraire de l'objectif que nous affichons dans ce pays. Je sors un peu de la ligne, pardonnez-moi, mais je pense que cela était important.

Un intervenant

Vous demandez au fond autant un travail collectif entre différents acteurs régionaux ou nationaux, qu'une expertise au sens strict.

M. BONDUELLE

Je pense qu'il y a tout de même une expertise et une crédibilité très importantes des gens qui ont pensé le réseau, parce qu'il y a des conséquences sur ce réseau, mais nous devons mettre des hypothèses qui soient au minimum contrastées et je pense que nous sommes capables de le faire. La formulation des hypothèses doit être effective et nous devons pouvoir avoir confiance dans les ingénieurs qui font ensuite l'interprétation, mais que les portes s'ouvrent. Lorsque l'on dit que tout cela a été discuté avec les forces vives et avec les acteurs, je suis désolé, ce n'était pas vrai jusqu'à présent.

M. MATTHIEU

Je voulais dire que l'une des conclusions que je tire de cette soirée est l'absolue nécessité de demander à la commission nationale du débat public cette expertise sur les bases qui conduisent à avoir une pareille perspective de consommation et de production. J'en maintiens donc l'idée, et nous verrons avec Monsieur Giblin, si nous la partageons, devant la commission nationale.

M. BLONDIAUX

La parole est à Monsieur, et je vois d'autres mains se lever.

De la salle

Je tiens à dire que je suis un agent EDF et que je travaille quotidiennement sur des lignes à 400 000 volts. Or je m'en porte très bien.

Dans certaines régions, nous sommes au bord de la rupture en matière d'alimentation électrique. Nous en connaissons les conséquences économiques parce que justement où il manquait un moyen de production locale, où il manquait une ligne électrique pour amener d'ailleurs. La Corse coupe régulièrement, le Languedoc-Roussillon a un gros problème justement du fait des éoliens dont nous ne parvenons pas à évacuer l'électricité par un manque de lignes électriques. Ce sont des choses très, très concrètes. La zone parisienne a de grosses, grosses difficultés de puits de tension parce que nous n'arrivons pas à alimenter, la zone parisienne est de l'ordre de 30 % du PIB national, excusez du peu. Cela vaut peut-être la peine d'y regarder très sérieusement. Il faut naturellement développer toutes les énergies et y compris en développant les énergies renouvelables au maximum en termes d'éolien, en isolant, en travaillant sur l'usage domestique puisque les économies d'énergies se trouvent là. Il y a longtemps que les industriels, pour des raisons simplement financières, font ces économies d'énergie en termes de consommation. Ils sont vraiment au top à ce sujet, ils paient la facture, pour baisser les coûts de production.

Ceci dit, il me semble que la ville de Laval a dû avoir une coupure le 4 octobre. Il y a un moment où nous devons regarder les choses. Nous sommes au bord d'une situation de rupture et nous le savons pertinemment. En Vendée, un train est tracté par une locomotive diesel, le seul TGV au monde, parce qu'il n'y a pas assez d'électricité sur l'Ouest où nous nous trouvons dans une situation catastrophique. Nous allons devoir très sérieusement penser à injecter de la puissance sur ce réseau qui en a besoin et à un moment il s'agit ou de moyens de production, ou des lignes pour les transporter. La Bretagne a fait le choix de ne pas avoir de moyens de production, ceci étant il faut aussi dire qu'EDF a fait une grave erreur, selon la CGT, en disant « Pour la Bretagne, ce sera du nucléaire, sinon rien. » Le sinon rien était de trop, parce qu'il fallait quelque chose de toute façon. Il faut quelque chose en Bretagne, sinon nous nous retrouverons à très court terme dans un schéma de désindustrialisation de la zone car les industries ne pourront pas tenir. C'est le chômage qui arrivera. Nous devons sérieusement nous pencher sur ce problème.

M. BLONDIAUX

Merci, Monsieur. J'imagine que personne ne veut réagir à cette intervention. Une autre question.

M. MORAND

Je suis déjà intervenu tout à l'heure. Je voudrais d'abord féliciter Monsieur Jacq, je ne sais pas s'il est très bon technicien, mais il est en tout cas un excellent communicant. Il a réussi à prendre la parole presque dix minutes en s'arrangeant pour ne pas répondre aux questions, notamment les essentielles : Pourquoi l'Allemagne, qui a quatre fois moins de potentiel que la France, arrive à produire 40 fois plus d'énergie éolienne ? Je ne vais pas lui poser de question parce que ma question va s'adresser à RTE. RTE nous montre qu'il existe trois fuseaux dans leur tracé. Ils précisent aussi qu'ils peuvent passer d'un fuseau à l'autre. Pourquoi dire trois fuseaux, alors qu'il

Commission particulière du débat public EPR « Tête de série »

Commission particulière du débat public THT Cotentin – Maine

ne s'agit en réalité que d'un seul ? Mon collègue voulait également intervenir, je vais peut-être garder le micro pour qu'il intervienne après.

M. BLONDIAUX

Il s'agit d'un procédé. Qu'en est-il donc de la question sur trois fuseaux ou un fuseau.

M. HERZ

Une petite précision, il s'agit dans notre jargon de couloirs. Les fuseaux sont dans la procédure spécifique de concertation et sont beaucoup plus étroits. Nous avons défini trois couloirs, nous y reviendrons plus dans le détail dans les différentes réunions thématiques, mais *grosso modo*, il y avait une certaine logique dans ces couloirs.

Le couloir A était plutôt la possibilité de regrouper la ligne existante, qui va du Cotentin vers Domloup, avec le poste d'arrivée qui pourrait être le poste de Domloup.

Le couloir B était un couloir qui correspondait à une arrivée à peu près à la frontière entre l'Ille-et-Vilaine et la Mayenne, et nous avons la possibilité d'un regroupement d'infrastructure avec l'alimentation de la ligne à grande vitesse, de faire donc moins d'infrastructure de transport sur la ligne.

Le couloir C correspond à un couloir plus à l'est qui passe entre diverses possibilités qui sont indiquées et qui correspond au niveau regroupement d'infrastructures avec éventuellement la possibilité que le poste d'arrivée contribue à améliorer la qualité d'alimentation de la ville de Laval. Comme Monsieur l'a rappelé, la qualité de l'alimentation électrique de Laval n'est pas bonne.

De la salle

(Inaudible)

M. BLONDIAUX

Prenez un micro pour parler. Avant de donner la parole à Madame, Monsieur Sabonnadière voulait intervenir.

M. SABONNADIÈRE

Je voulais intervenir sur deux points un peu décalés par rapport à la discussion, mais je n'ai pas pu intervenir à temps tout à l'heure. Tout d'abord je dois dire que je suis très content de voir la manière dont RTE a pris le problème, de dire qu'il y a renforcement pour une raison bien précise qui est l'insertion de cette centrale EPR dans le réseau et cela est une nécessité que nous ne devons pas nier. Je fais des études de réseaux, c'est ma spécialité et je peux dire que cela est vrai. Une chose n'était cependant pas énoncée dans le document et je l'ai vue apparaître par la suite : le renforcement du réseau permettra d'avoir un réseau plus solide pour de l'insertion de production décentralisée. Or je sais pertinemment qu'au niveau européen, comme au niveau français avec RTE, nous craignons généralement la production décentralisée. Et souvent, les exploitants de réseau n'aiment pas voir cette production décentralisée et c'est pour cela que les projets peuvent trainer ou être décalés.

Commission particulière du débat public EPR « Tête de série »

Commission particulière du débat public THT Cotentin – Maine

L'exposé de Monsieur Verseille nous parlant de la production décentralisée, va dans le bon sens et nous devrions dans la suite de l'enquête le noter parce qu'il faut prendre cela au mot et continuer dans ce sens.

La deuxième partie de mon intervention porte sur la ligne 400 kilovolts que l'on veut enterrer. Je regrette, mais il y a un impératif technique que personne n'a mentionné, même pas dans le rapport : sur 150 kilomètres d'une ligne 400 kilovolts enterrée, nous ne pouvons pas transmettre. Cela ne marche pas, il faudrait donc que cela soit plutôt une ligne à courant continu et cela poserait d'autres problèmes parce qu'il faut mettre des stations de conversion comme nous l'avons fait pour la ligne France/Angleterre. Une ligne à courant alternatif sur 150 kilomètres induit techniquement de gros problèmes. Je voulais signaler ce fait pour le verser au débat qui suivra et auquel je ne pourrais pas assister.

M. BLONDIAUX

Merci, Monsieur Sabonnadière. Madame ?

Mme REQUIN

Il s'agit plus d'un constat que d'une question. La THT, et en l'occurrence l'EPR, m'apparaissent davantage comme une réponse rapide que vous apportez à des besoins et tout ceci au détriment d'une véritable politique sur la maîtrise de l'énergie et des conséquences que peuvent engendrer la production et la distribution d'électricité. J'ai l'impression que vous avez une politique à court terme.

M. BLONDIAUX

Votre question s'adresse à qui, Madame ?

Mme REQUIN

A l'ensemble, mais j'aimerais bien entendre l'élue, parce que je suis déçue de ne pas toujours être défendue.

M. BLONDIAUX

L'élue est Madame Thomas. Désirez-vous réagir ?

Mme THOMAS

Je viens effectivement de constater que je suis la seule élue. Je suis assez d'accord avec Madame et que comme souvent dans beaucoup de choses, nous sommes trop souvent dans l'urgence. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous avons prévu l'élaboration de ce plan au niveau de la région et que nous ne voulons pas saucissonner, couper en rondelles, avoir une position sur la THT, sur l'éolien, etc. Nous voulons essayer de globaliser les problèmes, d'avoir des propositions qui tentent d'être en cohérence les unes avec les autres, d'avoir une orientation politique. Le vrai problème qui est également proposé aux élus est que l'énergie devrait justement être pensée à très long terme. Nous ne pouvons pas nous fixer des objectifs à deux ou trois ans, mais à moyen et long terme. Il est vrai qu'il y a un vrai décalage avec le mandat d'élus, c'est-à-dire que le plan énergie que nous allons par exemple mettre en place en Bretagne en partenariat avec les services de l'Etat et je l'espère avec l'ADEME, nous n'en voyons pas la réalisation en tant qu'élus, mais cela n'est pas grave, nous

Commission particulière du débat public EPR « Tête de série »

Commission particulière du débat public THT Cotentin – Maine

devons dépasser cette contrainte et accepter qu'effectivement l'énergie soit du moyen ou du long terme. Nous devons arrêter de faire dans l'urgence, parce que comme cela est le cas sur la Bretagne nous avons chaque hiver peur de décrocher, de délester. Nous avons également peur que la situation s'aggrave et d'avoir des répercussions sur l'économie. Nous n'avancions donc pas de manière stratégique et à moyen et long terme.

J'avais tout de même une question à poser à RTE, j'en profite, même si j'aurais d'autres occasions de le faire. Il est vrai lorsque vous évoquez les différentes hypothèses, les différents couloirs qui répondent à des hypothèses et à des demandes différentes. Il s'agit une fois de sécuriser Laval, il s'agit une autre fois de conforter le réseau électrique pour les LGV Bretagne-Pays-de-Loire, etc. Je trouve que présenter les choses comme cela peut poser un problème. En réalité, nous aimerions bien savoir quelles sont les urgences et les perspectives d'évolution des besoins avant de se demander quel couloir nous allons choisir. Tant que nous n'avons pas la réponse sur la demande, je ne vois pas pourquoi nous aurions une proposition sur l'offre.

M. HERZ

J'ai été assez rapide et je n'ai pas eu le temps de m'expliquer suffisamment longuement. Je voudrais donc éviter tout contresens. Le dialogue sur le choix du tracé est essentiel pour nous. Ce que vous évoquez concernant l'alimentation de Laval, le TGV ne sont pas des besoins vis-à-vis de nos projets, ce sont des opportunités de regrouper des infrastructures pour ne pas les multiplier, et donc les gêner, le long de la ligne existante. Il est clair que le point d'arrivée de la ligne sera nécessairement déterminé par le tracé. Il s'agit a priori de la logique des choses puisque la chose la plus difficile vis-à-vis de l'insertion de l'environnement est tout de même une ligne électrique plutôt qu'un poste. C'est vraiment le tracé de la ligne qui définira le point d'arrivée, et face à ce point d'arrivée, nous aurons diverses opportunités de regrouper des infrastructures pour éviter de les multiplier.

M. BLONDIAUX

Je vous propose de prendre deux ou trois questions maximum avant de passer à la dernière étape de cette longue soirée. Des questions écrites seront tirées au sort pour une raison qui me paraît assez importante, tout le monde n'a pas les moyens ou l'envie de prendre la parole. Certains le font facilement et d'autres beaucoup plus difficilement. Je vais donner la priorité à ceux qui ont levé la main depuis le plus longtemps, tant pis si les autres sont frustrés. Mettez-vous dans le tirage au sort pour les questions écrites. Une personne voulait intervenir depuis très longtemps, Monsieur ?

M. FRETAY

Bonjour, vous avez exposé qu'il fallait renforcer la ligne électrique entre Laval et Rennes et je vous avais exposé ensuite que si nous faisons de l'éolien en Bretagne nord et en Bretagne sud, les lignes ne seraient pas suffisantes. Soit votre projet est à moitié abouti, soit vous nous mentez. Vous avez forcément des projets pour renforcer la Bretagne à moyen et long terme.

J'en arrive à ma question : avec un coût estimé aux environs de 300 millions d'euros, comment peut-on penser que l'Etat, RTE, EDF sont de bons gestionnaires ? D'autres alternatives d'implantation et de production d'énergie économiseraient cette somme qui représente une journée de remboursement des intérêts de la dette de l'Etat. A bon gestionnaire, salut.

M. BLONDIAUX

Voulez-vous répondre, Monsieur Verseille, Monsieur Herz ?

M. HERZ

Je voudrais d'abord rappeler les principes du projet Cotentin-Maine. Nous avons une mission de service public qui est d'assurer le raccordement de tous les producteurs quelque soit la nature de l'électricité et développer le réseau pour permettre ce raccordement. Nous avons donc un producteur qui nous fait part d'un projet d'implantation d'une unité de production et RTE propose les développements de réseaux nécessaires à l'insertion de ce producteur dans le réseau de transport.

M. VERSEILLE

Juste un mot puisqu'il a également été question de la présentation que j'avais faite sur le réseau pour évacuer les éoliennes (*inaudible*). Il s'agit d'un exemple que je donnais pour montrer que le développement de la production décentralisée conduit à une certaine concentration de ces productions à des endroits du territoire où la consommation est peu dense, il faudra là aussi développer du réseau de transport pour acheminer cette production vers des centres de consommations qui ne sont pas à l'endroit où la production est faite.

De la salle

Deux questions et une remarque. Je vais commencer par la remarque. Je connais des gens qui vivent sous les lignes à très haute tension qui ne tombent pas malades, mais cela n'a aucune signification épidémiologique.

Ma première question concerne la ligne THT et la seconde, la centrale. Les Canadiens délimitent une zone de 300 mètres de chaque côté des lignes, c'est-à-dire qu'ils stérilisent 600 mètres pour faire passer des lignes à très haute tension. Pourquoi font-ils cela ? Il n'y a pas d'agriculture, pas d'habitation, à plus ou moins 300 mètres autour des lignes.

Seconde question : vous avez dit tout à l'heure qu'au niveau de Flamanville nous avons une longue expérience du nucléaire. Quelle expérience avons-nous d'un crash d'avion de ligne sur la centrale ?

M. BLONDIAUX

Nous avons manifestement une question pour RTE et une pour EDF.

M. HERZ

Vous m'interrogez sur la question de l'origine des dispositions prises par le Canada pour faire naître des distances d'inconstructibilité ou autre autour des lignes électriques à très haute tension. Il faut savoir que le Canada est un pays très peu dense et qu'il est facile de mettre ce genre de couloirs en place. Ils ont pour but unique de permettre l'accès à la région du réseau de transport puisqu'il ne nous est pas facile, lorsque nous devons construire ou réparer une ligne à proximité de bâtiments ou d'activité humaine. Donc, dans un pays avec une faible densité de population, autant prendre la place.

M. BLONDIAUX

EDF sur la seconde question de Monsieur.

M. DOGUE

Monsieur posait donc la question du terrorisme, en fait. Sur le plan de l'expérience, nous n'en avons fort heureusement pas, mais je veux dire qu'un certain nombre de dispositions sont prises pour lutter contre ce type de risque. Les pouvoirs publics sont également directement concernés par l'ensemble de ces mesures qui sont de plusieurs ordres : le domaine de la prévention au sens détection, au sens dispositions prises à la construction des ouvrages. Et, à ce titre-là et surtout après les événements que nous avons connu le 11 septembre, EPR a pris en compte dès sa conception cet élément pour encore améliorer sa solidité face à des chutes d'avions commerciaux.

Il y a ensuite l'aspect protection pure, c'est-à-dire que dans nos centrales, un certain nombre de dispositions sont à respecter pour y entrer. Il existe un certain nombre de dispositions et vous comprendrez bien qu'elles sont faites pour protéger contre les attentats, mais aussi pour surveiller et être en vigilance autour de ces sites. Depuis ces événements, c'est la somme de dispositions prises sur la défense des ouvrages sensibles qui font que nous avons une défense efficace face à ce type de risque.

M. BLONDIAUX

Merci, Monsieur Dogué. Nous allons prendre les deux toutes dernières questions et nous passons ensuite aux questions tirées au sort.

M. HARY

J'habite Thorigné-Fouillard. Les Bretons ont toujours refusé le nucléaire, et je pense qu'ils ont raison. Mais pourquoi EDF ou les administrations légales font-elles toujours reculer les fermes éoliennes de Redon, de Plélan-le-Grand ? Elles en sont à je ne sais combien de dépôts de dossiers et chaque fois, on leur trouve un nouvel argument. Il s'agissait la dernière fois d'un aérodrome éventuel, futur.

Pourquoi n'existe-t-il pas de subventions pour la biomasse et que nous n'en faisons pas comme en Allemagne ? Nous avons tout de même en Bretagne beaucoup de cochons, beaucoup de poulets, nous faisons un énorme gaspillage en biomasse.

Je voudrais également savoir combien y a-t-il de pylônes pour la ligne THT qui sera bien plus vilaine que des éoliennes ?

M. BLONDIAUX

Trois questions, peut-être pour Monsieur Lefebvre, Monsieur Guignard sur les premières questions et Monsieur Herz sur la toute dernière. Monsieur Guignard ?

M. GUIGNARD, Syndicat des énergies éoliennes

Sur la biomasse, oui, parce que nous pouvons parler un peu d'autres choses que d'électricité. Il s'agit d'une question de tarification. Actuellement, les tarifs qui ont été décidés en 2001 ne permettaient pas de faire de l'électricité par biomasse de façon rentable. Il va y avoir des appels

Commission particulière du débat public EPR « Tête de série »

Commission particulière du débat public THT Cotentin – Maine

d'offres sur la biomasse, des projets ont été retenus. La loi du 13 juillet demande de faire 50 % de plus d'énergies thermiques renouvelables. 50 % est un chiffre énorme cela fait 5 mégateps et les ressources que nous pourrions mettre en face sont à côté de la biomasse. Mais nous ne savons pas très bien proposer une mécanique qui permette d'utiliser cette ressource et de mobiliser les acteurs industriels pour transformer cette biomasse et faire 50 % qui est un objectif énorme. Actuellement, en biomasse bois, vous passez par des subventions ADEME et projet par projet, ce qui fait que la dynamique n'est pas aussi performante que lorsque l'on fait des crédits d'impôts qui sont automatiques. Les crédits d'impôts sur le solaire, par exemple : tout un chacun peut avoir un chauffe-eau solaire chez lui. Ceci est efficace, fonctionne bien, nous avons des taux de croissance sur ce domaine qui vont de 50 à 60 %, je crois que cela est également équivalent pour les pompes à chaleur. Nous ne disposons pas actuellement d'une mécanique suffisamment générale et simple pour tout ce qui serait chauffage collectif. Je pense que nous devons nous y atteler et faire des propositions et je pense que nous en ferons.

M. BLONDIAUX

Merci, Monsieur Guignard. Monsieur Herz sur la question des pylônes.

M. HERZ

Ma présentation a été assez courte et je n'ai pas pu être plus précis. La ligne ferait à peu près 150 kilomètres, à peu près parce qu'il y a une procédure de concertation pour toute ligne électrique, et le tracé n'est pas défini pour être plus ou moins long. En 400 000 volts, ces pylônes ont une portée et 500 mètres, ce qui nous donne un ordre de 300 pylônes.

M. BLONDIAUX

Merci, Monsieur Herz. La toute dernière question, et nous tirerons ensuite trois questions parce que je crois que nous n'aurons pas la patience d'aller au-delà.

M. DUBRAIL, Association A contre courant

Nous nous sommes montés en association parce que plusieurs personnes de notre entourage, des voisins de la ligne à très haute tension et notamment des éleveurs qui décèlent des problèmes dans leurs élevages. Il y a eu des interventions d'experts, de géobiologues, qui sont même parfois payés par les coopératives agricoles, pour régler les problèmes liés aux champs électriques, magnétiques qui sont dans les installations, que les vaches ressentent davantage que les hommes, aux dires des géobiologues. Ma question porte donc sur la norme française, puisque la France considère qu'il n'y a pas de danger pour l'homme au niveau des champs magnétiques en dessous de 100 microTesla. Cependant, dans d'autres pays, par exemple en Russie et Suède, beaucoup d'experts indépendants reconnaissent qu'il y aurait des risques pour la santé humaine et animale à partir de 0,2 microTesla, que ce soit dans le dérèglement des défenses immunitaires, qui provoque des cancers, etc. Nous avons dit tout à l'heure que des études étaient en cours à l'étranger, mais aucune n'a été menée en France sur les champs magnétiques et leurs conséquences sur la santé humaine. Pourquoi y a-t-il donc une différence de normes sur les champs magnétiques ? Surtout que le Parlement européen a recommandé la norme de 0,2 microTesla sous les lignes à très haute tension, ce qui induirait, comme au Canada, un couloir de 600 mètres de sécurité. Ce n'est pas pour des raisons techniques comme vous l'évoquiez, mais pour des raisons de risque qu'ils préfèrent prendre ces précautions. Pourquoi restons-nous donc sur cette norme de 100 microTesla en France, contrairement aux recommandations du Parlement européen ?

De la salle

(Inaudible)

M. BLONDIAUX

Je ne sais pas si EDF a une réponse, mais avant de passer la parole, je voudrais préciser que la commission particulière du débat public a demandé à un expert italien, Monsieur Vecchia, Président de l'ICNIRP, de venir présenter ces seuils, les différences entre les pays et de justifier d'un certain point de vue l'existence de ces seuils. Nous aurons donc une présentation sur ces seuils à Vitré le 7 décembre, dans la réunion thématique de la ligne et les effets sur la santé humaine.

Monsieur Herz, une toute dernière réponse ?

M. HERZ

Oui, pour être très bref et répondre précisément sur ce point, effectivement la valeur de 100 microTesla a été proposée par l'ICNIRP qui est justement l'institution que préside de Professeur italien dont vous parlez. Elle a été reprise dans une recommandation de l'union européenne en 1999 et il s'agit d'une valeur qui fixe un seuil de sécurité très important pour la protection de la population. La France applique cette recommandation de l'union européenne, notamment pour les lignes électriques puisque la réglementation balaye l'ensemble des fréquences y compris les radiofréquences des téléphones mobiles. La France applique cette recommandation de manière réglementaire pour les ouvrages électriques à travers un arrêté de mai 2001.

M. BLONDIAUX

Nous demanderons à Monsieur Vecchia de venir justifier ce seuil, mais aussi de justifier pourquoi ce seuil est aussi élevé compte tenu de ce que font un certain nombre de pays. Nous allons donc l'interroger également sur ces questions.

M. SABONNADIÈRE

Je comprends la crainte, mais le champ qui se trouve sous une ligne à très haute tension n'est rien à côté de celui d'un téléphone portable. Plus de 30 000 études ont été faites aux Etats-Unis, j'ai lu les rapports, je les ai étudiés et nous ne pouvons pas dire que rien n'a été fait en France. A Bordeaux, un laboratoire, le PIOM, a pour but d'étudier les effets des champs électromagnétiques sur les organismes vivants. Je sais que plusieurs études ont été faites, même au sein d'Electricité de France avant la séparation d'avec RTE. Il ne faut pas dire qu'aucune étude n'a été faite car cela n'est pas vrai.

M. BLONDIAUX

Nous tenterons de faire le point à Vitré le 7 décembre.

Discussion avec la salle

M. BLONDIAUX

Je vous propose de terminer de manière presque symbolique, parce que beaucoup de gens ont posé des questions écrites, vous les avez vues défiler, beaucoup ont l'air très intéressantes. Je vais demander à Madame Faysse de prendre un numéro au hasard. J'espère que vous avez retenu le numéro de votre question. La question n° 50 qui, je l'espère, n'a pas encore été posée. Monsieur Damien Renaut ? Est-il parti ? « Vous parlez d'économies d'énergie, cependant EDF pousse au nucléaire en promouvant le chauffage électrique et veut maintenant construire un nouveau réacteur pour répondre à cette demande. Pourquoi ? » J'ai le sentiment que nous avons beaucoup tourné autour de cette question lors de la première table ronde. Passons-nous à une autre question ?

M. DOGUE

J'aimerais apporter une précision. Le projet Flamanville 3 n'est pas fait pour répondre à une croissance de la consommation que nous voyons de manière démesurée à échéance 2012. Son objet premier est d'anticiper et de ne pas agir dans l'urgence pour le remplacement du parc de production qui fait 80 % de la production actuelle. Deuxième chose, EDF l'a volontairement appelé « tête de série » parce que nous cherchons à avoir un modèle duplicable. Lorsqu'il sera peut-être décidé de remplacer ce parc par des unités standards, ceci permet de donner de la flexibilité dans le remplacement du parc, donc d'adapter le rythme du renouvellement au résultat que nous avons fait, soit en termes de maîtrise de l'énergie, soit pour répondre à un besoin de croissance. Il y a donc là une vraie logique de long terme et je voulais le préciser sur cette question, pour qu'il n'y ait pas de contresens sur l'objectif même de notre projet.

De la salle

(Inaudible)

M. DOGUE

Nous pourrions parler de cette question. Je ne la prends pas tout de suite.

M. BLONDIAUX

Ceci dit nous n'avons pas toute la soirée non plus.

M. DOGUE

Pour être clair sur la question des réserves, je vous l'ai dit, nous sommes confrontés à un épuisement des réserves naturelles, toutes catégories confondues et nous ne pouvons pas rayer aujourd'hui une source d'énergie de but en blanc. Concernant les réserves en uranium proprement dites, elles sont géopolitiquement mieux réparties. Nous sommes donc moins assujettis à une « prise d'otage » sur des gens qui posséderaient la totalité de la matière. Le second élément est qu'en termes de recherche minière sur l'uranium que nous avons arrêtée, le chiffre le plus pessimiste d'environ 60 ans sera rapidement multiplié par 4 ou 5 à minima, disent ces mêmes experts, dès que nous mettrons à chercher de l'uranium. Ce qui n'est pas le cas du pétrole, ou du gaz. Le troisième élément, et je conclus là-dessus, est qu'en matière de clients nucléaires, nous sommes aujourd'hui

investis dans la recherche sur le nucléaire, sur ce que nous appelons les réacteurs de génération 4. Si projets internationaux ont été sélectionnés pour le futur de la production d'électricité à partir de l'énergie nucléaire. Parmi eux, les deux tiers sont de type surgénérateur. Cela veut dire qu'avec la même quantité de matière connue aujourd'hui, vous aurez 100 fois plus d'énergie aujourd'hui. La réserve que vous estimez aujourd'hui à 50 ou 200 ans est mécaniquement multipliée par 100 dès que ces projets sont industrialisables et l'émergence de ces projets est attendue pour 2040.

M. BLONDIAUX

Merci, Monsieur Dogué. Vous avez peut-être été un peu long. Si vous voulez réagir, de façon très, très courte. Mais si vous parlez sans micro, cela n'a pas de sens, Monsieur, je suis désolé.

Madame FAYSSE

Prenez un micro, oui, Monsieur.

M. DOGUE

Nous n'avons de toute façon pas le temps d'attendre, pour toutes les énergies, pour l'uranium, comme le pétrole, comme le charbon. Effectivement, il existe beaucoup de réserves de charbon et pour toutes les autres énergies, mais nous n'avons pas le temps d'attendre pour toutes ces énergies-là. Nous avons les problèmes de gaz à effet de serre, etc. La priorité des priorités, n'est pas de faire des projets à 100 ans comme ITER qui sont complètement déraisonnables, qui coûtent des milliards d'euros. Mettons cet argent dans les énergies renouvelables et surtout les économies d'énergie qui sont les choses les plus intelligentes à faire.

M. BLONDIAUX

Monsieur, vous êtes très, très long.

M. DOGUE

Il me reste une chose à ajouter. Nous parlons toujours d'optimisation des choses, de rendement dans l'entreprise, mais pourquoi n'arriverions-nous pas à optimiser notre façon de consommer ? Merci et au revoir.

M. BLONDIAUX

Ma collègue Madame Faysse a tiré un numéro, je vous jure qu'il s'agit de hasard. La question n° 54 de Monsieur Trébal : Le prix du kilowatt/heure exporté fluctue-t-il comme le prix du pétrole ?

Madame FAYSSE

Je pense que la question émane de Monsieur Trébart.

M. BLONDIAUX

Monsieur Trébart, de Cesson-Sévigné. Qui peut donc répondre à cela ?

M. VERRY

Le réseau français, cela a été dit tout à l'heure est interconnecté avec les réseaux des autres pays. Cela veut dire que lorsque nous vendons de l'électricité, nous la vendons à l'électricité au prix qui existe sur ces autres pays. Nous ne vendons pas au prix du pétrole, nous vendons au prix de l'énergie tel qu'il existe en Allemagne ou en Italie. Dans ces pays, le prix de l'électricité est constitué, par exemple en Allemagne, d'un peu de nucléaire, de charbon, d'éolien, de tout ce mix là et nous vendons à ce prix.

M. BLONDIAUX

Monsieur Bonduelle souhaite prendre la parole.

M. BONDUELLE

Nous avons pu étudier cette question à plusieurs reprises puisque les prix sont disponibles en recalculant les exportations de la France et les comptes entre les pays. L'Angleterre et l'Italie sont nos plus gros acheteurs et n'ont jusqu'à présent, même si les choses fluctuent avec le marché, payé plus qu'un prix marginal plus un petit supplément, mais n'ont jamais payé le prix complet et encore moins un prix qui tiendrait compte du futur démantèlement et du futur déchet que nous aurons à gérer. Je pense que nous devons être clairs à ce sujet, il s'agit d'une petite prime que nous nous donnons, qui représente effectivement de grosses sommes puisqu'il y a énormément de surcapacité. Les sommes peuvent paraître impressionnantes, mais cela ne couvre pas la dépense que la France a faite pour sa surcapacité.

M. BLONDIAUX

J'ai le plaisir de vous annoncer que nous avons tiré au sort la troisième et la dernière question de cette soirée, la question n° 5. Je vous rappelle que toutes les questions écrites recevront normalement une réponse dans les trois semaines et nous n'avons pas eu le temps de toutes les passer en revue, mais je pense que nous en avons passé beaucoup dans la première partie. Monsieur Gendron : « Pouvons-nous avoir confiance en vos études, dont certaines précises que les projets de réseaux électriques sont des projets industriels qui ont des impacts sur l'environnement ? Qui les finance ? Sont-elles crédibles s'il s'agit d'EDF. J'ai l'impression que nous revenons un peu sur une discussion, Monsieur Bonduelle avait évoqué la question de la crédibilité des études. Revenons-nous dessus ou en tirons-nous une autre ? Une autre, la toute dernière. Question n° 59 : Monsieur Retz de Médréac : « Pouvons-nous imaginer un système de quota énergétique, soit x kilowatt/jour par personne d'un foyer avec taxation d'un dépassement de forfait ? » Cette question est un peu compliquée à cette heure. Pouvons-nous l'imaginer ? Il s'agit d'une question à 1000 euros. Messieurs Jacq et Bonduelle vont conclure, seront nos deux intervenants de la soirée.

M. JACQ

Cela fait partie de systèmes qui ont été examinés, c'est-à-dire que l'idée serait que vous payiez une partie dans votre abonnement, vient ensuite un quota d'énergie calculé plus ou moins autour d'un minimum de consommation courante, une espèce de panier de ménagère que nous estimons raisonnable en termes d'appareillage électrique ou gazier, suivi d'un prix progressif. La question est de savoir si nous sommes capables d'imposer cela à nos concitoyens aujourd'hui. Sommes-nous capables collectivement de vouloir cela ? L'idée ne me semble pas forcément mauvaise. Nous tentons actuellement par l'intermédiaire des certificats d'énergie de promouvoir cela de façon que

Commission particulière du débat public EPR « Tête de série »

Commission particulière du débat public THT Cotentin – Maine

les vendeurs d'énergie ne soient pas seulement dans une logique de vente, mais aussi de promotion d'économies. Nous parlions d'ordres de grandeur tout à l'heure, le dispositif que comprend la loi sur les certificats d'énergie, 54 térawatts/heures correspond avec 1 centime de pénalités à 540 millions d'euros investis sur le sujet. Je pense donc que nous essayons petit à petit, l'outil proposé est radical, mais posons-nous collectivement la question. Je pense que la question a été posée, nous avons dit que nous devons changer nos modes de vie. Mais serons-nous politiquement capables de l'assumer ? Si nous le sommes, je pense que nous pourrions l'envisager.

De la salle

(Inaudible)

M. BLONDIAUX

Dernière intervention, Monsieur Bonduelle.

M. BONDUELLE

Je pense que cela a été bien expliqué. A priori, vous avez des endroits comme Milan, les italiens se lancent avec un peu d'avance là-dessus, mais qui ont une tarification qui n'est pas dégressive. Il s'agit d'un avantage par rapport à nous car nous avons des incitations qui viennent de la tarification. En Italie, existe l'idée qu'il va y avoir investissement de certificats échangeables. En France, tout cela reste un peu flou, il n'est pas certain qu'EDF ne va pas aller mettre des certificats dans des secteurs qui ne la concernent pas alors que l'électricité représente un gisement d'économie considérables. Mais je pense que nous inventons actuellement des instruments pour aller chercher les économies chez les gens.

M. JACQ

Je suis tout à fait d'accord avec vous.

M. BLONDIAUX

Vous êtes d'accord, c'est bien. Nous terminons donc ici la réunion et avant de passer la parole à Jean-Pierre Giblin, je voudrais dire que je suis ravi que ce débat ait eu lieu.

M. GIBLIN

Je voudrais très rapidement vous remercier tous, la salle, la tribune, les deux animateurs, parce que je trouve que ce débat a été riche, vous avez pu poser un certain nombre de questions. Nous n'avons pas pu répondre à toutes puisque nous en avons reçu beaucoup par écrit, mais la commission veillera à ce que les réponses soient données, nous ne répondons en général pas personnellement sur ces questions très précises. Je voudrais également saluer la grande, la très bonne tenue de ce débat. Il y a eu de la passion, cela s'est vu, il y a eu des applaudissements, un peu de cris, mais tout est resté correct. Cela fait honneur au débat public et je souligne cela par contraste avec une soirée d'il y a deux jours qui a été beaucoup plus difficile à gérer et je vous en remercie vraiment du fond du cœur. Je crois qu'il s'agissait de la tâche de tout le monde. Merci encore.

M. MATHIEU

Je vais peut-être ajouter deux ou trois remarques sur les enseignements que je tire de ce débat de 250 personnes. Je pense que trois thèmes principaux ont été développés et soutenus avec quelque ardeur : le thème de développement des économies d'énergie qui a été soutenu par de nombreux intervenants, le thème du développement des énergies renouvelables côté production, et enfin la demande forte qui concerne nos deux commissions, tant la THT que l'EPR, une expertise sur les bases des hypothèses de RTE que nous allons, Monsieur Giblin et moi, travailler.